

**En intégralité l'Accord de Paix de Washington**

*De la page 6 à la page 7.*

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

# international

SINCE 1989

N°1640 | MARDI 1ER JUILLET 2025 | 20 PAGES €7 \$8

# Tshisekedi un stratège



Il efface une majorité politiquement fabriquée par son prédécesseur et veut effacer par un génie créateur une guerre vieille de 30 ans. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

**Il bascule une majorité politiquement fabriquée par son prédécesseur et s'apprête à effacer diplomatiquement une guerre vieille de 30 ans**

# Tshisekedi un stratège

**L**e 30 juin ce fut hier. Cela fait 65 ans que

le Congo est parvenu à arracher des Belges son indépendance. Dès le lendemain de la proclamation de celle-ci, les Belges, après le discours musclé non annoncé du Premier ministre Patrice-Émery Lumumba, rompaient avec l'ex-colonie, quittaient le pays, le plongeant dans le chaos. Le 30 juin 2025, la grande date de l'Histoire du Congo est vécue comme le passé ces dernières années, sans faste particulier!

Qu'en retenir malgré tout et, particulièrement, des années Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo? D'abord, qui attendait le fils du Sphinx Étienne Tshisekedi wa Mulumba à la Présidence de la République? Tout avait été monté par ses adversaires à la réunion de Genève qui aboutit le 11 novembre 2018 à l'annonce du candidat unique à la présidentielle du 23 décembre 2018, deux fois reportée depuis 2016, que fut Martin Fayulu Madidi. Un choix qui surprit quand Félix Tshisekedi, le président du parti historique d'opposition, l'UDPS, était donné comme favori. Qui, le 23 novembre 2018, à la création à Nairobi, au Kenya, de CACH, Cap pour le Changement, la coalition qui porta Félix Tshisekedi au pouvoir, ne s'était pas moqué de lui et de ceux qui l'avaient rejoint à CACH? Quelles chances lui donnait-on? Quels



L'Histoire retiendra qu'il est l'homme qui a effacé une majorité politiquement fabriquée par son prédécesseur et s'apprête à effacer diplomatiquement une guerre vieille de 30 ans. DR.

obstacles face à lui/face à ceux qui l'avaient rejoint, n'avait-on pas dressé?

D'abord une incroyable majorité parlementaire des partis pro-Kabila de plus de trois cents députés sur cinq cents, politiquement fabriquée, en vue d'empêcher le nouveau président de la République de gouverner et de le pousser à remettre aussi vite que possible le pouvoir à ceux qui s'en présentaient comme les maîtres.

Ensuite un conflit armé vieux de trente ans éteint, avec l'appui du président sud-africain Jacob Zuma, avec son «enough is enough, time for peace is now» prononcé le mardi 29 octobre 2013 devant les deux Chambres réunies en Congrès, rallumée en vue d'effacer Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo au cas où il s'obstinerait à rester sur son siège.

Que reste-t-il désormais de tout cela?

À ce stade, disons-le clairement : miraculeusement l'espoir qui surgit à l'horizon mystérieusement. Minimisé comme ne l'a jamais été un Chef d'État ces dernières années dans le pays, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo fait aujourd'hui montre de stratégie politique affinée au point d'effacer de l'horizon tous ceux qui ont tenté de le dénigrer? Comme jamais, le président a réussi à basculer une majorité parlementaire politiquement fabriquée par son prédécesseur dont les stratèges lui avaient offert une majorité parlementaire de type stalinien en vue d'imposer une cohabitation présentée comme une coalition afin de le pousser à inaugurer les chrysanthèmes et voilà que Félix Tshisekedi, avec le deal minerais critique contre sécurité conclu

(suite en page 3).

# Il bascule une majorité fabriquée et entreprend d'effacer une guerre de 30 ans

(suite de la page 2).

avec Washington, signé le 27 juin 2025, s'apprête à effacer diplomatiquement une guerre vieille de trente ans imposée de l'extérieur. Qui, il y a peu, aurait imaginé ces deux événements se produire au Congo?

Quand le président américain accueille le 27 juin 2025, devant le monde, et c'est un message important, historique, à la Maison Blanche, dans le bureau ovale, la ministre des Affaires étrangères congolaise Thérèse Kayikwamba Wagner et son collègue

rwandais Olivier Jean Patrick Nduhungirehe, signe, en direct sur les télévisions du monde, les invitations adressées au président congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et rwandais Paul Kagame, à se rendre à Washington à la Maison

Blanche, et déclare au sommet de l'Otan le 25 juin 2025 à La Haye aux Pays-Bas que « le Congo est à l'ordre du jour (de son agenda) » et que « le Rwanda est entré terriblement au Congo, y a mené une guerre à la machette avec des mutilations terribles des popu-

lations ; personne n'a jamais imaginé une chose d'une telle nature et on a mis fin aussi », qui aurait imaginé il y a peu des actes politiquement aussi forts posés par l'homme le plus puissant de la Terre? On comprend que le président congolais annonce ait déclaré à la

journaliste Hariana Verás Victória, correspondante permanente pour l'Afrique à la Maison Blanche, au Sénat américain, au Pentagone et au Département d'État, ce qui suit : « Si cette guerre injuste prend fin - une guerre qui a fait des centaines de milliers de morts,

certaines disent même qu'elle a fait plus de victimes que la Seconde Guerre mondiale... alors, si le président Trump parvient à mettre fin à cette guerre grâce à sa médiation, il mériterait ce prix Nobel et je serai le premier à voter pour lui ».

T. KIN-KIEY MULUMBA ■

## Comment il fit basculer la majorité

par Tryphon Kin-kiey Mulumba

**C**e fut un 6 décembre 2020 quand dans une allocution d'une trentaine de minutes, le Chef de l'État Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo mit fin à un accord de gouvernement FCC-CAP, une cohabitation présentée comme une coalition par le FCC, le Front Commun pour le Congo dominé par des fidèles de l'ancien président Joseph Kabila Kabange.

Au lendemain de la cérémonie de remise et reprise entre le président sortant et le président entrant qui a lieu le 25 janvier 2019, survient une période d'incertitude. Comment le gouvernement va être formé ? Qui va être nommé Premier ministre ? Quand le président me fait venir à son bureau à la Cité de l'UA, je pose d'emblée une question en référence à l'article 78 de la Constitution, je cite : « le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci (...). Si une telle majorité n'existe pas, le Président de la République confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition ». La réponse est directe : « Bien sûr, Prof. Le vieux

Kitenge va être chargé de cette mission. Vous serez de la partie... ». Mais le 6 mars 2019 lors d'une réunion à Kingakati, du 4 au 6 mars 2019, entre le président de la République et son prédécesseur entourés de leurs lieutenants, un accord est conclu. Signé côté FCC par son coordonnateur Néhémie Mwilanya Wilondja, côté CACH, Cap pour le Changement, par le président a.i. de l'UDPS, Jean-Marc Kabund-A-Kabund, le texte écrit : « Soucieux de préserver, dans l'intérêt supérieur de la Nation, les acquis de l'historique passation pacifique du pouvoir qui a eu lieu le 24 janvier 2019, de conforter le climat ambiant de paix ainsi que la stabilité du pays, d'assurer la bonne gouvernance et le bien-être du peuple et, à cette fin, de faciliter la mise en place rapide d'un Gouvernement de plein exercice reflétant la volonté du souverain primaire, telle qu'elle ressort des résultats des élections présidentielle et législative du 30 décembre dernier et disposant de la légitimité nécessaire pour notamment faire face aux urgences du moment, le Front Commun pour le Congo, FCC en sigle, et le Cap pour le Changement, CACH en sigle, ont entrepris des concertations à l'effet de cerner la probléma-

tique de la détermination de la Majorité Parlementaire ». Puis : « Après des échanges et débats fructueux, qui se sont déroulés du 4 au 6 mars courant, il se dégage que le Front Commun pour le Congo détient, de manière documentée, la majorité absolue à l'Assemblée Nationale au sens de l'article 78 alinéa 1er de la Constitution. De ce fait, les deux plateformes politiques recommandent à l'Autorité morale du FCC, Président de la République Honoraire, d'accomplir les devoirs de sa charge permettant au Chef de l'État de procéder à la désignation du Formateur du Gouvernement. À Son Excellence Monsieur le Président de la République de nommer Diligemment ledit Formateur du Gouvernement. Les deux plateformes politiques affirment, par ailleurs, leur volonté commune de gouverner ensemble dans le cadre d'une coalition gouvernementale ». Le soir de ce 6 mars 2019, Kitenge Yesu, « l'homme Organe » - ainsi l'avait surnommé le Chef de l'État ou « l'homme Oracle », cet « homme qui avait mangé de la tomate et de la salade crues avant l'indépendance », cité par le président de la République comme devant être le futur informateur, plie bagages et retourne en Belgique rejoindre son épouse, ses en-

fants, ses petits-enfants. Cette nuit-là, alors que son avion est en plein vol, le président de la République rend publique une ordonnance signée le 6 mars portant nomination de son cabinet. Kitenge Yesu est nommé Haut Représentant et Envoyé Spécial du Président de la République. Dans ces fonctions, Kitenge Yesu relève des Services personnels du Chef de l'État.

« UN TOURNANT DÉCISIF ».

Dans son discours du 6 décembre 2020, le Chef de l'État tire un trait sur la coalition FCC-CACH. Il livre le bilan de ses consultations menées en novembre, annonce les décisions qui en découlent dont la principale est la fin de la coalition FCC-CACH.

« Mes chers compatriotes, je vous ai consultés, vous m'avez parlé ». Il énumère les problèmes et les recommandations qui sont remontés des consultations nationales : instabilité, insécurité, gouvernance démocratique, corruption, emploi des jeunes et place des femmes, la liste est très longue, mais « la colère a été prise en compte ». Ce qui a été mis en avant, explique-t-il, c'est « le rejet » de la coalition gouvernementale FCC-CACH. « Elle ne m'a pas permis de mettre en œuvre mon pro-

gramme et de répondre aux attentes des Congolais », déclare-t-il. Il parle d'une situation de « crise persistante » et d'un blocage parlementaire en évoquant l'exemple de la nomination des juges de la Cour constitutionnelle. Résultat des courses : le président de la République affirme ne plus pouvoir se résoudre au statu quo et souhaite obtenir une nouvelle majorité. « La majorité actuelle s'étant effritée, une nouvelle majorité est nécessaire », explique-t-il dans un discours retransmis en direct par la chaîne publique Rtcn. Il parle d'un « devoir collectif » de sursaut et d'un « tournant décisif dans la construction démocratique ». Et annonce la désignation prochaine d'un informateur chargé d'identifier une nouvelle coalition gouvernementale possible au sein des députés. « J'ai décidé de nommer un informateur (...). Il sera chargé d'identifier une nouvelle coalition réunissant la majorité absolue des membres au sein de l'Assemblée nationale ». Il agite la menace d'une dissolution de l'Assemblée en cas d'échec de cette recherche de nouvelle majorité au nom de « l'union sacrée » qu'il souhaite. « J'userai des prérogatives constitutionnelles qui me

sont reconnues, pour revenir vers vous, peuple souverain, et vous demander une majorité ». Le peuple qui sera l'ultime recours... Dans le camp Kabila d'alors, on accuse le président d'avoir tenté de débaucher des députés FCC par la corruption. On redoute « des remèdes pires que le mal ». On explique que « pour mettre fin à un mariage, il y a un débat au sein de la famille. Il n'y a pas eu ce débat ». On poursuit qu'« un informateur ne peut être nommé qu'en l'absence d'un Premier ministre ». Or, il y'en a un en place ! On prend acte de la décision du président de mettre fin à la coalition. Mais on présente « la seule issue possible » : « aller vers ce que la Constitution prévoit de manière formelle : la cohabitation. Parce qu'il a été élu président de la République et que le FCC est détenteur de la majorité parlementaire, celle qui doit former le gouvernement ». Un lanceur d'alerte Jean-Jacques Lumumba, coordonnateur d'Unis, Réseau panafricain de lutte contre la corruption, appuie le diagnostic posé par le président de la République mais se dit réservé sur la solution adoptée et sur le rôle de l'informateur annoncé : « Nous aurons un informateur qui sera sans doute celui qui va porter tous les

problèmes. Il devra identifier une majorité qui est composée de plusieurs partis de l'ancien FCC dont nous savons comment la majorité a été constituée ». Parmi ceux qui saluent la nouvelle Union Sacrée, on compte l'ancien gouverneur du Grand Katanga, opposant anti-Kabila, Moïse Katumbi Chapwe, qui estime que Félix Tshisekedi a apporté une réponse idoine aux attentes du pays. Sur Twitter, il appuie la volonté du président de chercher les moyens de répondre aux besoins des Congolais. « L'homme Organe » a regagné le pays. Celui qui a le contact direct avec le président de la République avec lequel il s'entretient au téléphone au moins tous les deux jours, de qui il reçoit mission de déminer tous les dossiers sensibles, est célébré le 30 mars 2019 lors d'un banquet, organisé pour sa nomination par Jacques Tshimbombo Mukuna, en sa résidence, avenue Kananga à Binza Pigeon. Qu'est-ce qu'on n'y a pas entendu ce jour-là comme discours alors qu'une pluie diluvienne s'abat sur la ville et tente de disperser la rencontre ! Kitenge Yesu se réjouit : « Ce soir, la République n'est ni à Kingakati, ni à la Cité de l'Union Africaine (où le nouveau

(suite en page 4).



# Pax Trump

**L'**aurions-nous cru, un jour, il y a peu? Un membre du gouvernement congolais (r-dcongolais) reçu avec grande pompe à Washington, à la Maison Blanche, dans le mythique bureau ovale, par l'homme le plus puissant de la terre et devant la planète entière? Vendredi 27 juin 2025, Donald Trump, le président américain, a pourtant accueilli avec chaleur, la ministre congolaise des Affaires étrangères Thérèse Kayikwamba Wagner qu'accompagnait en effet - son collègue rwandais Olivier Jean Patrick Nduhungirehe.

Qui l'aurait imaginé, il y a peu? Rien que signe de la puissance d'un pays, le Congo, du génie créateur d'un homme, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui, politiquement et diplomatiquement, permet à son pays, le Congo, aux Congolais et Congolaises, de commencer à rêver de s'éloigner d'un conflit armé récurrent - mieux, d'un piège tendu - remontant à plus de trente ans. Qui l'aurait cru quand, à Goma, Bukavu, Rutshuru, etc., les Nangaa, les Biwimwa, etc., commençaient déjà à danser en annonçant la prise imminente du pouvoir à Kinshasa et qui, depuis cette incroyable évolution, se sont tus dans toutes les langues?

Par ses terres critiques qui regorgent de minerais les plus recherchés par toute la planète - le cobalt dont le Congo est le premier exportateur mondial, le cuivre dont le Congo est le deuxième exportateur mondial, le lithium, le coltan dont le Congo est détenteur de plus de 60% des réserves, minerais essentiels à l'industrie technologique, etc., après



Le président américain Donald Trump photographié à Washington, à la Maison Blanche, avec les deux ministres des Affaires étrangères, la Congolaise Thérèse Kayikwamba Wagner et le Rwandais Olivier Jean Patrick Nduhungirehe. DR.

l'uranium qui permet aux États-Unis et à leurs alliés européens de se fabriquer la bombe atomique qui leur permet de gagner la deuxième guerre mondiale -, il faut le savoir, le Congo n'est pas n'importe quel pays. Il fallait tôt y penser et connaître son histoire. L'homme de la guerre froide, ce n'est pas pour rien que Mobutu fut reçu vingt-quatre fois par les Bush aux États-Unis, fut le premier président africain à ouvrir en 1989 les portes de la Maison Blanche accueilli par Bush père, George Herbert Walker Bush, fut le dernier chef d'État à être reçu à Paris, à l'Élysée, par Charles de Gaulle avant la démission de celui-ci, fit que Paris soit resté si proche de Kinshasa avec Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing que Mobutu a accueilli deux fois dans la capitale et qu'il le fit promener en province, Giscard d'Estaing qui fit sauter le 19 mai 1978 des légionnaires du 2e Régiment Étranger de Parachutiste sur Kolwezi dans le cadre de l'opération aéroportée « Bonite », ce qui sauva la ville minière contre l'attaque des ex-gendarmes

katangais soutenus par l'Angola, l'Algérie, etc. Dans son discours radio-télévisé à l'occasion des 65 ans de l'Indépendance, le président de la République évoque cette évolution positive de son pays. «Aujourd'hui, notre célébration revêt une portée exceptionnelle. Il y a quelques jours, à Washington, sous l'égide des États-Unis d'Amérique, la République Démocratique du Congo et le Rwanda ont signé un accord de paix historique, un tournant décisif pour mettre fin à un conflit qui, depuis près de trois décennies, a semé la désolation dans l'Est de notre pays, causant des millions de morts et de déplacés, en particulier dans l'Est de notre territoire (...). Cet accord n'est pas seulement un document : il est une promesse de paix pour les populations de Goma, Bukavu, Rutshuru, Masisi, Nyiragongo, Lubero, Ituri et de toutes les localités martyrisées par la guerre. (...) Ces avancées diplomatiques s'inscrivent dans une dynamique plus large de reconquête et de l'affirmation de notre souveraineté, de redéploiement de

notre influence et de reconstruction de la confiance internationale envers la République Démocratique du Congo. Elles font écho à notre récente élection comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2026-2027, une première depuis 34 ans. Ce mandat n'est pas un honneur protocolaire : c'est une responsabilité politique et morale que nous porterons avec dignité, en faveur de la paix, du multilatéralisme et des intérêts du continent africain». Le Chef de l'État n'oublie pas l'homme qui a permis la réalisation de ce miracle - c'en est un, il faut le dire -, Donald Trump.

«**C'EST UN JOUR MERVEILLEUX**». « Nos remerciements les plus sincères vont au Président Donald J. Trump pour son implication personnelle dans ce processus de pacification porteur d'espérance. Son leadership a permis de réunir les parties autour d'une vision commune », a-t-il déclaré. Qu'est-ce que le Donald Trump n'avait-il pas dit - ou, ne lui a-t-on pas fait dire lors de son premier

mandat sur l'Afrique? Est-ce le même Trump qui déclare tant, s'exprime tant en 2025, sur son dans son réseau social Truth Social? À la veille au sommet de l'Otan aux Pays-Bas, devant les médias du monde : «Nous avons mis fin au conflit entre le Rwanda et le Congo, qui viendront signer un document à la Maison-Blanche vendredi ». Le vendredi 27 juillet, devant les deux ministres congolais et rwandais, devant le vice-président D. Vance, le secrétaire d'État Marco Rubio, son conseiller Afrique Massad Boulos, face aux médias : «Aujourd'hui, la violence et la destruction prennent fin et toute la région entame un nouveau chapitre d'espoir et d'opportunités, d'harmonie, de prospérité et de paix. C'est un jour merveilleux (...) Vous savez, ils se sont battus pendant des années. Et il y avait des machettes. C'était violent. Et nous signons aujourd'hui un traité de paix. Pour la première fois depuis de nombreuses années, ils vont connaître la paix. C'est une grande affaire ». « Des grandes nouvelles en provenance

d'Afrique, où je suis également impliqué dans le règlement de guerres et de conflits violents. Je ne sais pas pourquoi tant de ces événements me reviennent, à moi et à mon administration, mais c'est le cas, et nous avons accompli un travail sans précédent pour les régler ou les mettre en position pour la paix. Restez connectés !!! Je suis très heureux d'annoncer que j'ai conclu, avec le secrétaire d'État, Marco Rubio, un merveilleux traité entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, dans leur guerre, connue pour ses violentes effusions de sang et ses morts, plus encore que la plupart des autres guerres, et qui dure depuis des décennies ». Sur Fox News, sa chaîne favorite, il a ces mots : «Ils devraient me donner le prix Nobel pour ce que j'ai fait au Rwanda, au Congo, en Serbie, au Kosovo (...) Il y en a beaucoup. Mais le plus important, c'est l'Inde et le Pakistan. Franchement, j'aurais déjà dû le recevoir quatre ou cinq fois ». En public, en direct sur les télévisions du monde, depuis le bureau ovale, il signe

les cartons d'invitation adressés aux présidents congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo et rwandais Paul Kagame. Courant juillet, ils devront se retrouver à Washington, à une date non officiellement communiquée, pour sceller ce pacte autour de Donald Trump. L'Afrique se place au centre du monde et, au premier plan, le Congo (ex-Zaïre) pour sa puissance économique, ses minerais stratégiques. Que dit ce texte publié par le Département d'État américain? Kinshasa et Kigali se sont engagés à respecter la souveraineté et les frontières établies, à soutenir l'intégration économique régionale, notamment en renforçant la transparence dans les chaînes d'approvisionnement des minerais critiques, à faciliter le retour des réfugiés et des déplacés internes. L'objectif fixé par les deux pays? Permettre aux deux nations de profiter des ressources naturelles abondantes dans la région grâce à des partenariats économiques et des investissements mutuellement bénéfiques. Lire dans les pages suivantes ci-après.

# L'Accord de Paix entre le Congo et le Rwanda signé le 27 juin 2025 à Washington

**Ci-après en intégralité le texte de l'accord de paix signé le 27 juin 2025 à Washington au département d'État par la ministre congolaise des Affaires étrangères Thérèse Kayikwamba Wagner et son collègue rwandais Olivier Jean Patrick Nduhungirehe en présence du Secrétaire d'État américain Marco Antonio Rubio avant d'être reçus par le président américain Donald Trump à la Maison Blanche dans le bureau ovale qui a célébré l'événement.**

**Accord de Paix entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda**

**OTHER RELEASE  
BUREAU OF AFRICAN AFFAIRS  
JUNE 27, 2025**

## PRÉAMBULE.

RDC-Rwanda : un accord de paix signé à Washington, soutenu par Trump et salué par la communauté internationale

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (« RDC ») et le Gouvernement de la République du Rwanda (« Rwanda ») (ci-après dénommés « les Parties ») ;

**RÉAFFIRMANT** l'engagement mutuel de respecter la Déclaration de principes signée par les Parties le 25 avril 2025, fondée sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité nationale et du règlement pacifique des différends ;

**RECONNAISSANT** la nécessité d'une résolution politique négociée - plutôt qu'une solution militaire - aux différends des Parties ;

**RECONNAISSANT** les termes de l'Acte constitutif de l'Union africaine, y compris le respect des frontières existant lors de l'accession à l'indépendance, et ses autres instruments relatifs à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et aux relations cordiales entre les pays africains, la Charte des Nations Unies, et la résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies (21 février 2025) et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

**PRENANT NOTE** du Concept d'opérations du Plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces/levée des mesures défensives par le Rwanda (CONOPS) du 31 octobre 2024, découlant du processus de Luanda, et du communiqué du deuxième Sommet conjoint CAE-SADC des chefs d'État et de gouvernement du 24 mars 2025, ce qui a été adopté lors de la 6e Réunion Ministérielle entre la République Démocratique du Congo et la République du Rwanda le 25 novembre 2024 ;

**CONSCIENTS** des négociations en cours entre la RDC et l'AFC/M23 sous la médiation de l'État du Qatar à Doha, et de l'obligation des Parties de leur apporter leur plein soutien pour les mener à bien ;

**RÉSOLUS** à empêcher une reprise des hostilités qui pourrait nuire au processus de paix, à promouvoir activement une paix durable, la stabilité et le développement économique intégré dans toute la région et à rétablir des relations bilatérales normales entre les Parties ;

**DÉTERMINÉS** à promouvoir le plein respect des droits de la personne et du droit international humanitaire ;

*Acceptent par la présente d'être liés par les dispositions suivantes :*

## 1. INTÉGRITÉ TERRITORIALE ET INTERDICTION DES HOSTILITÉS.

Les parties conviennent des conditions suivantes pour assurer le respect de l'intégrité territoriale et la promotion de relations pacifiques :

i. Respect de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo : Désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda : Les parties conviennent de mettre en œuvre le Plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda (CONOPS) du 31 octobre 2024, tel que prévu dans le présent Accord.

ii. Respect de l'intégrité territoriale de la République du Rwanda : Neutralisation des FDLR : Les parties conviennent de mettre en œuvre le Plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces/levée des mesures défensives du Rwanda (CONOPS) du 31 octobre 2024, tel que prévu dans le présent Accord.

iii. Règlement pacifique des différends : Les Parties conviennent que les différends sont réglés par des processus établis par le présent Accord et d'autres accords pertinents, plutôt que par des hostilités.

iv. Interdiction des actes hostiles : Les Parties conviennent de s'abstenir de tout acte d'agression. Les Parties conviennent de ne pas commettre, soutenir ou tolérer des incursions militaires ou d'autres actes, di-

rects ou indirects, qui menacent la paix et la sécurité de l'autre partie ou qui portent atteinte à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale de l'autre partie.

v. Interdiction de soutenir des actes hostiles ou des groupes armés : Les hostiles ou des groupes armés : Les Parties ne permettent aucune activité militaire ou autre activité hostile l'une contre l'autre sur ou à partir de leur territoire respectif, et ne fournissent aucun soutien à de telles activités à l'étranger. À cette fin, les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que de telles activités soient initiées, planifiées, exécutées, commanditées ou financées à partir de leurs territoires respectifs.

vi. Portée territoriale : L'interdiction des actes hostiles s'applique sans restriction géographique, quel que soit le lieu où se trouvent les forces armées impliquées.

vii. Responsabilité à l'égard des groupes armés non étatiques : Les Parties prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que tous les groupes armés dans la zone du conflit cessent de se livrer à des hostilités qui sont incompatibles avec l'interdiction des hostilités établie dans le présent Accord.

viii. Protection des civils et du personnel humanitaire : Les Parties facilitent la libre circulation des civils, y compris des humanitaires. Les Parties doivent respecter le droit international humanitaire, y compris dans le cadre de la mise en œuvre du présent Accord.

## 2. DÉSENGAGEMENT, DÉSARMEMENT ET INTÉGRATION DES GROUPES ARMÉS NON ÉTATIQUES.

Afin de promouvoir une cessation durable des conflits et de réaliser le potentiel économique de la région, les Parties soutiennent les négociations en cours entre la RDC et l'AFC/M23 avec la médiation de l'État du Qatar à Doha et les efforts visant à désarmer et à démobiliser les groupes armés non étatiques. Il s'agit notamment des éléments suivants :

i. Fin du soutien étatique aux groupes armés : Les Parties cessent immédiatement et sans condition tout soutien de l'État aux groupes armés non étatiques, sauf dans la mesure où cela est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre du présent accord.

ii. Désengagement : D'une manière séquencée et coordonnée avec le désengagement des forces, et comme le disposeront d'autres accords à venir, les Parties appuient le désengagement, le désarmement et l'intégration des groupes armés non étatiques prévue par d'autres accords ou processus et par le Processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation (P-DDRCS) ainsi que le Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité, conformément à la section 3 du présent Accord.

iii. Intégration conditionnelle dans les forces de sécurité : Toute réintégration éventuelle des combattants dans les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la Police nationale congolaise (PNC) s'effectue de manière rigoureuse, individualisée, et conditionnelle, au cas par cas, sur la base de critères clairs, y compris l'aptitude physique et morale, en particulier le respect et l'absence de violations graves du droit international humanitaire et la loyauté envers l'État et ses institutions.

## 3. MÉCANISME CONJOINT DE COORDINATION DE LA SÉCURITÉ.

Les Parties travaillent ensemble et avec les partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir la stabilité, la sécurité et le développement dans la région, reconnaissant que la paix et la prospérité sont interdépendantes.

Les Parties établissent et conviennent de lancer, dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur du présent accord, un mécanisme conjoint de coordination de la sécurité entre la RDC et le Rwanda qui fonctionnera uniquement conformément aux conditions arrêtées entre les Parties. Le Mécanisme conjoint de sécurité crée des procédures opérationnelles communes et des mécanismes d'établissement de rapports pour assurer la transparence de l'ampleur et de la portée des opérations.

Le mécanisme conjoint de coordination de la sécurité est régi par les principes suivants et le plan de mise en œuvre figurant à l'annexe :

i. La fin irréversible et vérifiable du soutien de l'État aux FDLR et aux groupes armés associés, et l'interdiction totale de tout soutien matériel, logistique, financier ou autre, qu'il soit national ou étranger, à ces derniers.

ii. Un engagement à identifier, évaluer, localiser et neutraliser conformément aux dispositions pertinentes du Plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces/levée des mesures défensives par le Rwanda (CONOPS) du 31 octobre 2024, découlant du processus de Luanda.

iii. Un engagement à s'appuyer sur les accords de coopération bilatérale en matière de sécurité déjà couron-

nés de succès, dans le cadre desquels les opérations sont ciblées, ponctuelles et ciblées sur une menace spécifique.

iv. La protection des civils et le respect du droit international humanitaire.

## 4. RÉFUGIÉS, DÉPLACÉS INTERNES ET CONSIDÉRATIONS HUMANITAIRES.

Les Parties, avec l'appui des agences des Nations Unies, des organisations humanitaires pertinentes et de la communauté internationale :

i. Retour des réfugiés : Facilitent le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés, en coordination avec les autorités territoriales et/ou coutumières des États respectifs, dans leurs pays d'origine d'une manière conforme à leurs obligations juridiques internationales et aux dispositions des Accords tripartites sur le rapatriement volontaire des réfugiés congolais et rwandais signés à Kigali, le 17 février 2010, entre la RDC, le Rwanda et le HCR, reconnaissant la contribution positive de ce mécanisme.

ii. Déplacés internes : Reconnaittent qu'il est nécessaire de mettre fin au conflit pour permettre le retour des déplacés interne dans leur lieu d'origine, en coordination avec les autorités territoriales et coutumières de l'État congolais.

iii. Aide humanitaire : Créent des conditions propices à l'acheminement des secours d'urgence et garantissent aux organismes humanitaires un accès libre, sûr, sans entrave et inconditionnel aux populations vulnérables, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les autorités locales de la RDC en sont responsables sous la supervision du gouvernement central de la RDC.

## 5. MONUSCO ET AUTRE SOUTIEN MULTILATÉRAL.

Les Parties appuient et encouragent les efforts déployés par les forces et mécanismes multilatéraux de maintien de la paix, d'interposition et de vérification :

i. Les Parties facilitent et soutiennent la capacité de la MONUSCO à protéger les populations civiles et à mettre en œuvre tous les éléments de son mandat, y compris en respectant la liberté de circulation de la MONUSCO et en prenant toutes les mesures appropriées pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies déployé dans l'est de la RDC.

ii. Les Parties s'engagent à faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2773 (2025) du Conseil de sécurité des Nations Unies et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

iii. Les Parties reconnaissent que la MONUSCO, telle que mandatée par la résolution 2765 (2024) du Conseil de sécurité des Nations Unies, joue un rôle important dans la paix et la sécurité locales.

## 6. CADRE D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE.

Les Parties conviennent de lancer, dans les trois mois suivant l'entrée en vigueur du présent Accord, le cadre d'intégration économique régionale en plusieurs étapes qui sera défini dans un accord distinct intitulé « cadre d'intégration économique régionale », et s'appuie sur les efforts existants, tels que la ZLECAf, la CIRGL, le CO et la CAE. Les Parties utilisent ce cadre pour développer le commerce extérieur et les investissements provenant des chaînes d'approvisionnement de la région en minerais critiques et introduire une plus grande transparence, ce qui bloque les canaux économiques illicites et procure davantage de prospérité aux deux parties - en particulier pour la population de la région - à partir des ressources naturelles de la région grâce à des partenariats mutuellement bénéfiques et des opportunités d'investissement :

i. Intégration bilatérale : Dans le cadre, les Parties lancent et/ou élargissent la coopération sur des priorités communes telles que la gestion des parcs nationaux, le développement hydroélectrique, le dérisquage des chaînes d'approvisionnement en minerais, la gestion conjointe des ressources dans le lac Kivu ; et des chaînes de valeur minières transparentes et formalisées de bout en bout (de la mine au métal transformé) qui relient les deux pays, en partenariat, le cas échéant, avec le gouvernement et des investisseurs des États-Unis.

ii. Intégration régionale : En outre, avec des partenaires clés, les Parties s'engagent à explorer des options pour lier le cadre à d'autres initiatives internationales ou régionales de développement économique, y compris dans le cadre de projets d'infrastructure.

iii. Surveillance économique : Les Parties établissent ou utilisent des mécanismes indépendants d'audit économique et de lutte contre la corruption pour surveiller les chaînes d'approvisionnement en minerais, les projets d'infrastructure et tout accord économique futur

(suite en page 7) .

# L'Accord de Paix signé le 27 juin à Washington

(suite de la page 6).

entre les Parties, conformément au cadre d'intégration économique régionale.

## 7. MISE EN ŒUVRE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.

i. Règlement des différends : Tout différend découlant de la mise en œuvre du présent Accord est résolu à l'amiable entre les Parties avec la facilitation du Comité de surveillance conjointe, à la demande de l'une ou l'autre Partie. Si les Parties ne parviennent pas à régler un différend, elles renvoient la question au Comité de surveillance conjointe pour facilitation.

ii. Comité de surveillance conjointe :

Aux fins de la mise en œuvre effective du présent Accord, les Parties créent par la présente un Comité de surveillance conjointe, conformément aux conditions suivantes :

a. Les Parties sont membres du Comité de surveillance conjointe et invitent, dans un délai de trois jours, les gouvernements et organisations intergouvernementales suivants à siéger au Comité de surveillance conjointe :

i. Facilitateur de l'Union africaine

ii. Qatar

iii. États-Unis

b. Le Comité de surveillance conjointe a pour mandat :

i. De recevoir les plaintes des Parties concernant des violations du présent Accord et de résoudre les différends découlant des violations du présent Accord ;

ii. De prendre des mesures, le cas échéant, pour remédier aux violations ;

iii. De surveiller et examiner les accusations de violations et résoudre les différends ;

iv. Le Comité peut nommer un autre représentant ou établir un mécanisme ad hoc approprié pour aider au règlement de tout différend lié au présent Accord ;

v. Le Comité s'efforce de prendre des décisions et de résoudre les différends par consensus. Le Comité s'efforce d'établir son mandat lors de sa première réunion.

c. La première réunion du Comité de surveillance conjointe a lieu dès que possible et au plus tard 45 jours après l'entrée en vigueur. Les Parties envisagent d'organiser la première réunion du Comité à Washington.

iii. Précisions : Le présent accord ne crée aucune obligation pour les États non Parties siégeant au Comité de surveillance conjointe.

## 8. DISPOSITIONS FINALES.

i. Le présent Accord reste en vigueur indéfiniment, sauf accord contraire entre les Parties.

ii. Le présent Accord peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre Partie sur préavis écrit de soixante (60) jours transmis à l'autre Partie.

iii. Le présent accord peut être amendé par accord écrit des parties.

iv. L'annexe est réputée partie intégrante du présent Accord.

## 9. ENTRÉE EN VIGUEUR.

Le présent Accord entre en vigueur et les obligations qui y sont énoncées prennent effet à compter de la signature du présent Accord.

Signé à Washington le 27 juin 2025, en double exemplaire, en langues française et anglaise.

## POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU RWANDA.

## ATTESTÉ PAR : LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

### Annexe.

Accord sur les modalités de fonctionnement du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité Élargissant les dispositions de l'Accord de paix entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, la République démocratique du Congo («RDC») et la République du Rwanda (« Rwanda ») conviennent en outre par la présente des dispositions ci-après concernant les procédures opérationnelles du Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité («JSCM») :

1. Incorporation et référence au CONOPS.

a. Les Parties réaffirment leur engagement au titre des conditions et des obligations du Concept d'opérations du Plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces/levée des mesures défensives par le Rwanda (CONOPS) du 31 octobre 2024, et incorpore par la présente le CONOPS, sauf disposition contraire du présent Accord et de ses annexes.

b. En cas de conflit entre le présent Accord et le CONOPS, le présent Accord et ses annexes font foi.

2. Composition du JSCM.

a. Le JSCM est composé d'au moins trois (3) représentants permanents de chaque Partie, y compris des représentants des forces armées, du renseignement et des ministères des Affaires étrangères.

b. Les Parties peuvent convenir d'inviter d'autres représentants à participer aux réunions du JSCM si nécessaire afin de traiter de points ou de tâches spécifiques à l'ordre du jour.

c. Les Parties choisissent et annoncent leurs représentants permanents dès la signature de l'Accord.

3. Mission et capacités du JSCM.

a. Les Parties conviennent que la mission du JSCM est d'identifier, d'évaluer et de localiser les FDLR et les groupes affiliés afin de permettre la neutralisation des FDLR et des groupes affiliés.

b. Pour réaliser cette mission, les Parties conviennent que le

JSCM est habilité à :

i. Surveiller et évaluer la mise en œuvre du CONOPS et des dispositions pertinentes du présent Accord ;

ii. Procéder à des échanges de renseignement et d'informations entre les Parties aux fins de la mise en œuvre du présent Accord et du CONOPS ;

iii. Identifier et définir le statut et la composition des FDLR et des groupes affiliés ;

iv. Établir et surveiller les emplacements des FDLR et des groupes affiliés ;

v. Vérifier toutes les informations, données et activités relatives aux FDLR et aux groupes affiliés ;

vi. Assurer la coordination avec les acteurs internationaux dans l'accomplissement de sa mission ;

vii. Évaluer la nature de la menace que représentent les FDLR et les groupes affiliés et déterminer les mesures appropriées pour les neutraliser ;

viii. Coordonner les autres mesures visant à neutraliser les FDLR et les groupes affiliés conformément au CONOPS.

c. Le JSCM détermine la portée géographique de ses activités, en fonction des conditions sur le terrain et dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté.

d. Les Parties conviennent également de tirer parti du JSCM pour communiquer concernant tout mouvement coordonné ou repositionnement de forces armées ou d'autres groupes armés et en assurer la conformité.

4. Procédures de réunion et de coordination.

a. Le JSCM se réunit tous les mois. Dès la signature, les Parties conviennent de la date et du lieu de la première réunion.

b. Le lieu de la réunion mensuelle alternera ensuite mensuellement entre les lieux en RDC et au Rwanda, et le pays hôte de chaque réunion est responsable de tous les arrangements logistiques, administratifs, financiers et de sécurité pour chaque réunion.

c. Les membres permanents du JSCM assistent à chaque réunion.

d. Les Parties désignent l'un de leurs membres permanents du JSCM comme principal point de contact pour faciliter la coordination des réunions de planification et des autres activités.

e. À sa première réunion, le JSCM adopte un mandat pour régir ses procédures de fonctionnement.

5. Exigences en matière de rapports.

a. Le JSCM rédige et adopte un rapport unique conjoint après chaque réunion mensuelle.

b. Le JSCM soumet le rapport aux forces armées, aux services de renseignement et aux ministères respectifs, au niveau ministériel.

6. Participation de tiers.

a. Les Parties conviennent d'inviter les États-Unis et le Qatar, représentés par l'attaché de défense pertinent et/ou un autre représentant, à et/ou un autre représentant, à assister aux réunions de la JSCM en qualité d'observateurs.

b. Le JSCM peut inviter d'autres États ou organisations tiers à participer au JSCM, et le JSCM peut solliciter conjointement un soutien financier, logistique et technique supplémentaire auprès d'États ou d'organisations tiers externes.

7. Durée du JSCM.

a. Le JSCM continue de fonctionner jusqu'à l'achèvement de son mandat, tel que prévu dans le présent Accord et conformément au Accord et conformément au CONOPS, ou moyennant autre accord exprès entre les Parties.

### Appendix A.

## CONCEPT DES OPÉRATIONS DU PLAN HARMONISÉ DE NEUTRALISATION DES FDLR ET DE DÉSENGAGEMENT DES FORCES LEVÉE DES MESURES DÉFENSIVES DU RWANDA. RÉFÉRENCE.

A. Réunion Ministérielle tenue à Luanda le 12 octobre 2024. le 12 octobre 2024.

B. Les activités et les responsabilités déterminées par les réunions d'experts de Luanda du 7-8 août, Goma du 19 août et Rubavu du 29-30 août.

1. CONTEXTE.

1.1. La RDC et le Rwanda entretiennent des relations tendues depuis presque trois décennies qui ont provoquées des accusations mutuelles suite aux actions des groupes armés dans l'Est de la RDC.

1.2. A cet effet, l'Union Africaine a mandaté le Président de la République d'Angola Son Excellence Joao Manuel Gonçalves Lourenço, le Champion de l'UA pour la paix et la réconciliation en Afrique, pour faciliter le dialogue entre la RDC et le Rwanda, jouant un rôle important dans la désescalade des tensions à l'est de la RDC.

1.3. Dans ce contexte, une série de réunions ministérielles réunissant les ministres des Affaires étrangères de la RDC et du Rwanda sous la facilitation de leur homologue angolais se sont déroulées à Luanda depuis le 21 mars 2024. La dernière et cinquième réunion a eu lieu le 12 octobre 2024, pour examiner le plan harmonisé de neutralisation des FDLR et Désengagement des Forces et la revue des mesures défensives du Rwanda adoptées par les experts du renseignement des trois pays à Rubavu, les 29 et 30 août 2024.

1.4. En date du 12 octobre 2024, il s'est tenu à Luanda en Angola, la 5ème Réunion Ministérielle sur la sécurité et la paix à l'est de la RDC qui a considéré ce qui suit : Le respect du cessez-le-feu du 04 août

2024 ; Le plan harmonisé pour la neutralisation des FDLR et le désengagement des Forces/ Levée des Mesures Défensives du Rwanda (Plan Harmonisé) ;

1.5. La réunion du 12 octobre 2024 a chargé la Facilitation de préparer un Concept d'opérations (CONOPS) sur la neutralisation des FDLR et la revue des mesures défensives du Rwanda, en tenant compte des préoccupations soulevées par toutes les parties. Le CONOPS devrait être examiné par les experts du renseignement lors de leur réunion du 30-31 octobre 2024, avant une autre Réunion Ministérielle pour examiner le rapport des experts sur le CONOPS.

1.6. Le plan proposé décrit une séquence d'activités à entreprendre par les FARDC et le RDF respectivement pour la neutralisation des FDLR et la revue des mesures défensives du Rwanda. Il met l'accent sur une coordination étroite entre les FARDC et le RDF avec le soutien du Mécanisme de vérification ad hoc dirigé par l'Angola pour mener à bien la mission.

2. Objectifs politiques.

2.1. Rétablir un climat de confiance entre la RDC et le Rwanda à travers la neutralisation des FDLR par la RDC et le désengagement des Forces/levée des mesures défensives par le Rwanda ;

2.2. Créer un environnement sûr et sécurisé favorisant la reprise des activités socio-économiques ;

2.3. Assurer une paix et une stabilité durables dans la région où les droits de l'homme sont respectés ;

2.4. Assurer la protection de tous les citoyens des deux pays ;

2.5. Mettre en terme à des discours de haine et des attaques verbales ;

3. Objectifs stratégiques.

Défaire le groupe armé FDLR et ses supplétifs ; Protéger la population et les infrastructures locales ; Assurer le retour des déplacés dans leurs milieux d'origine ; Avoir le contrôle des sites d'exploitation des ressources naturelles.

4. Effets militaires stratégiques désirés.

Désescalade des conflits armés à l'Est de la RDC est acquise ;

Axes et les agglomérations sécurisés ;

Population sécurisée ; Libre circulation des personnes et de biens ; Baisse de la tension entre la RDC et le Rwanda ;

5. État final recherché.

La menace FDLR en RDC est éradiquée ; Les mesures de défense établies par le Rwanda sont levées ; L'autorité de l'État est rétablie ; Les réfugiés congolais sont rapatriés et réinstallés en RDC

et les réfugiés rwandais sont rapatriés et réinstallés au Rwanda ;

La paix, la stabilité et le développement à l'Est de la RDC ainsi que le bon voisinage entre les peuples des deux pays sont rétablis ;

6. Conditions préalables de succès.

Maitrise du Renseignement ; Meilleure coordination entre les différentes forces sur le théâtre Ops ;

Étroite collaboration entre différents acteurs impliqués dans les Ops ; Soutien de la Communauté Régionale et Internationale ;

Opérations d'influence efficaces ; Sensibilisation de la population à se désolidariser des FDLR.

### 7. MISSION.

Pour la RDC :

Neutraliser les FDLR ; Favoriser le rapatriement des membres FDLR au Rwanda ; Garantir les conditions d'une paix et d'une stabilité durables dans la Sous-Région des Grands Lacs ; Protéger la population et assurer le retour des déplacés dans leurs milieux d'origine.

Pour le Rwanda :

Désengager les forces/ Lever les mesures de défense mises en place par le Rwanda ; Assurer la réintégration sociale des combattants FDLR démobilisés et rapatriés au Rwanda.

### EXÉCUTION DU CONOPS.

8. Concept d'opérations (CONOPS) :

a. Intention : Neutraliser les FDLR et lever les mesures défensives du Rwanda.

b. Plan de manœuvre : Les FARDC doivent neutraliser les FDLR tandis que les RDF doivent désengager les Forces/lever les mesures défensives du Rwanda en quatre phases :

a. Phase 1 : Préparation.

1. Analyse du niveau de la menace posée par les FDLR ;

2. Briefing sur le déroulement des activités ;

3. Localisation des FDLR et leurs équipements ;

4. Sensibilisation des communautés locales ;

5. Localisation et partage d'informations sur les FDLR et ses groupes dissidents ;

6. Partage d'information sur les mesures de défense mises en place par le Rwanda ;

7. Cessation des opérations transfrontalières ponctuelles par le Rwanda.

b. Phase 2 : Conduite des opérations.

1. Neutralisation des FDLR et de ses groupes supplétifs ;

2. Réalisation des actions ciblées contre les FDLR ;

3. Évaluation conjointe de l'exécution du plan de neutralisation des FDLR ;

4. Levée des mesures défensives du Rwanda et fin des Opérations ponctuelles et transfrontalières ;

5. Évaluation conjointe de l'exécution du plan de désengagement/levée des mesures défensives du

Rwanda.

c. Phase 3 : Évaluation.

1. Évaluation conjointe par la RDC et le Rwanda du Plan de neutralisation des FDLR par la RDC et leurs partenaires ;

2. Évaluation conjointe entre la RDC et le Rwanda des activités relatives au levée des mesures défensives prises par le Rwanda.

d. Phase 4 : Stabilisation.

1. Démobilisation, rapatriement et réintégration des combattants des FDLR ;

2. Renforcer la confiance et l'environnement pacifique entre la RDC et le Rwanda ;

3. Normalisation des relations bilatérales entre la RDC et le Rwanda.

9. Délais : L'opération se déroule en plusieurs phases selon les délais ci-dessous :

a. Phase 1 : Préparation des activités (sensibilisation, planification, coordination et échange des renseignements avec les différénts partenaires) : J+7 à J+15 ;

b. Phase 2 : Conduite des opérations (effort sur la neutralisation des FDLR et de levée des mesures défensives du Rwanda) : J+20 à J+30 ;

c. Phase 3 : Évaluation des activités du Rwanda et de la RDC en J+90 ;

d. Phase 4 : Stabilisation/Harmonisation en J+120.

10. La neutralisation des FDLR et la levée des mesures défensives du Rwanda doivent être réalisés dans un délai de trois mois, conformément au plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de la levée des mesures défensives du Rwanda adopté par les experts militaires et du renseignement à Rubavu, le 30 août 2024.

11. Le Mécanisme de Vérification Ad Hoc assurera le suivi de la mise en œuvre de toutes les activités ci-dessus.

### INSTRUCTIONS DE COORDINATION.

12 Les délais clés sont :

12.1.1.1 Conclure la neutralisation des FDLR et levée des mesures défensives du

Rwanda AU PLUS TARD J+90 ;

12.1.1.2 Durée des activités : 03 MOIS.

### SOUTIEN LOGISTIQUE.

13 Le soutien logistique sera de la responsabilité des pays et comprendra :

a. Financement ;

i. Chaque pays finance ses propres activités.

ii. Un financement durable doit être assuré en interne.

b. Médical : Sera de la responsabilité de chaque pays.

Risques et Contraintes. Stigmatisation de certaines communautés (mesures d'atténuation : campagne pour la cohésion nationale, tolérance zéro pour toute stigmatisation) ; Régionalisation du conflit (mesure d'atténuation : mener une diplomatie active) ;

Représailles des FDLR à l'endroit de la population (mesures d'atténuation : organiser la population à la résistance.

Fait à Luanda, le 31 octobre 2024.

# Ils ne pouvaient qu'être rattrapés par la justice

**I**l est tombé. Oui, il est tombé. Mardi 20 mai 2025, «l'homme à la cravate rouge» a été condamné, par la plus Haute Cour du pays, à « dix ans de travaux forcés » pour détournements de fonds publics dans le cadre du projet de parc agro-industriel Bukanga Lonzo. Outre des peines complémentaires, interdiction pour 5 ans, après exécution de la peine principale, du droit de vote et du droit d'éligibilité ; interdiction d'accès aux fonctions publiques et para-étatiques, quel qu'en soit l'échelon ; privation du droit à la condamnation et à la libération conditionnelle et à la réhabilitation. Sans savoir où il se trouve présentement, et s'il s'est terré et où, le cas de l'ancien premier ministre Augustin Matata Ponyo Mapon renvoie à cette opinion exprimée par le

professeur pénaliste Sam Bokolombe Batuli : «L'auteur d'un détournement doit être couvert d'infamie, d'opprobre, d'indignité, et non applaudi et célébré tel un héros dans un quelconque aéropage ou dans l'opinion ». Même si en politique la mort n'existe que si elle physique, Augustin Matata Ponyo Mapon pourrait-il un jour refaire surface ? Même cas pour ce jeune ministre théâtral Constant Mutamba Tungunga qui devrait pouvoir aller consulter en urgence des médecins spécialistes des troubles mentaux. Avait-il pensé que faire la politique c'est faire «le théâtre de chez nous» ? S'il a pu garder son poste jusqu'à un an, il le doit au grand cœur d'un homme, le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo qui dispose du Bic bleu mais dont le Bic rouge a souvent mis du temps à venir. Et l'ancien président Joseph Kabila Kabange. Qui l'a si mal inspiré de chercher à faire du Denis Sassou Nguesso en tentant de défaire son successeur largement plébiscité par les Congolais aux dernières élections ? Nul doute, il aurait été mieux inspiré de ne pas chercher à faire une énième guerre à un pays qui lui a tant donné. Reste à la justice de faire son travail.

## La justice élève une Nation

**C**ertes, qui ne le sait depuis la nuit des temps ? « La justice élève une Nation. Mais le péché est la honte des peuples ». Magnifique verset dont la justesse est prouvée par l'histoire de tous les temps. Ce qui rend une nation grande et illustre, ce sont les principes de justice, d'équité, de droiture qui président à son gouvernement, inspirent ses magistrats, sont appliqués dans les rapports internationaux. La puissance militaire peut être brisée ; l'éclat d'une brillante civilisation peut être terni par les abus qui résultent de cette civilisation même. L'idéal de justice et d'honneur est le bien suprême, le fondement qui doit être fermement maintenu. Il sera une sauvegarde dans les jours de grande prospérité, un puissant levier dans les époques de lutte et d'épreuves nationales ». Que le Congo ait foi en cela, Dieu soit loué ! Ces principes inspirent le respect pas forcément en l'instance trouble comme c'est le cas. L'Histoire est la seule juge. Trois cas en lien avec la justice qu'il faut analyser en toute objectivité et en toute responsabilité



Constant Mutamba Tungunga entendu par le bureau du Procureur. DR. devant l'Histoire.

«ÇA LA FERME OÙ ÇA S'EN VA». D'abord celui du ministre de la Justice Constant Mutamba Tungunga. Une phrase qui traverse l'Histoire, que partagent

le monde et les politiques. Celle de l'homme politique français Jean-Pierre Chevènement, élu et réélu au national et au local, plusieurs fois ministre sous le président François Mitterrand. «Un ministre, ça la ferme ou

ça s'en va». Plus clair : «Un ministre, ça ferme sa gueule ; si ça veut l'ouvrir, ça démissionne». Pour la discipline, la loyauté et la cohésion dans l'action gouvernementale, un ministre, face à des sujets contro-

versés ou sensibles, est appelé à se taire. Il ne saurait les commenter publiquement. Il doit respecter la ligne gouvernementale et ne pas exprimer d'opinions qui pourraient créer des divisions ou nuire à l'image du gouvernement. S'il estime qu'il ne peut se taire ou qu'il désapprouve fondamentalement la politique du gouvernement, il doit démissionner plutôt que de rester au sein du gouvernement et de violer la discipline gouvernementale. Jean-Pierre Chevènement a eu nombre de fois recours à ce sacro-saint principe de discipline et de loyauté qui fait d'un ministre, qui gère les affaires de la Nation, un Homme d'État. Que n'a-t-on pas vu ou entendu de Constant Mutamba Tungunga ? Nommé le 29 mai 2024 ministre d'État, ministre de la Justice, Garde des Sceaux dans le Gouvernement Suminwa, son nom n'est pas prononcé lors de la lecture publique de l'ordonnance présidentielle. Le 11 juin, dans son discours d'investiture devant l'Assemblée nationale, la Première ministre oublie de reprendre le nom de ce plus jeune ministre de 35 ans. C'est le Président de l'Assemblée nationale, en reprenant la parole, qui rappelle avec élégance la

Première ministre. Incident bénin ? Deux signes déjà ! Dans ce même Palais du Peuple rempli comme un œuf, lors d'un discours solennel devant le Président de la République, le ministre se vante de l'adhésion hors normes ayant entouré son entrée dans l'équipe gouvernementale. Et fait part d'attaques dont il est l'objet avant de conclure que sans le soutien personnel du Chef de l'État, «il y a longtemps (qu'il aurait) remis (sa) démission». Si quelques applaudissements résonnent dans une salle archicomble, les autorités de l'État sont sans voix. En septembre, le ministre assure avoir échappé à une tentative d'empoisonnement par des substances toxiques trouvées dans son bureau. Il effectue un séjour médical en Turquie. Face à cet immeuble du Palais du Peuple construit par les Chinois sous Mobutu se dresse un autre immense complexe immobilier chinois. C'est là qu'intervient un énième incident. Devant 5000 étudiants réunis lors d'une manifestation organisée le 3 mars 2025 par l'IGF, l'Inspection Générale des Finances, devant ses collègues ministres, devant la Première ministre qui préside l'événement, (suite en page 9).

# Il aurait été mieux inspiré de ne pas faire une énième guerre

(suite de la page 8).

Mutamba déclare haut et fort : « Je sens l'odeur de détournements dans cette salle (...). Il est possible de distinguer sans tricher. Si tu es patriote, tu ne peux pas détourner les soldes pour les militaires ».

Le ministre accuse-t-il pas sa Cheffe du Gouvernement? Pointe-t-il du doigt ses collègues du Gouvernement présents dans la salle? Cela n'envoie-t-il pas à du populisme? Que de cas semblables systématiquement vécus dans le passé? Que penser de cette loi inviolable édictée par Jean-Pierre Chevènement qui assure la nécessaire cohésion dans un gouvernement, à savoir, «un ministre, ça la ferme ou ça s'en va»?

Outrée, la Cheffe du Gouvernement se lève de son siège, avance vers le même lutrin, s'adresse au public en ces termes : «Sentez-vous l'odeur de détournement dans cette salle?». Humiliée, elle poursuit : «Vous pouvez demander à ceux qui me connaissent. Depuis l'école primaire, je n'ai jamais triché». Puis : «Le ministre d'État à la Justice vient d'affirmer qu'il perçoit une odeur de détournement dans cette salle. Partagez-vous cette perception? Pendant que nous sommes ici, est-ce qu'un parfum de malversation semble flotter parmi vous? Est-ce que c'est normal? On ne peut jamais sentir l'odeur du détournement ici».

Dans l'exercice de ses fonctions, celle qui est la première femme à diriger un gouvernement dans notre pays doit compter nombre de blessures qui impactent sur la perception que le public a de l'action d'une équipe qui aurait dû plus que jamais bétonner la cohésion. Quid de la guerre qui éclate, dès le lendemain de sa prise de fonctions entre le ministre Mutamba et les magistrats, qui se disputent les prérogatives?

Le ministre de la Justice avait-il voulu punir l'un d'eux? En novembre 2024, il annonce l'ouverture d'une enquête sur l'acquisition d'un bien immobilier évalué à 900.000 euros, en Belgique, l'ancienne puissance coloniale, par l'un des plus prestigieux magistrats du pays. Dressé dans ce conflit face au ministre, le Procureur Général près la Cour de Cassation Firmin Mvonde Mambu est contraint de brandir dans



L'ex-PM Augustin Matata Ponyo Mapon lors de son procès à la Cour constitutionnelle. DR.

les médias les preuves d'un prêt négocié dans une banque. Le 21 mai 2025, le Procureur Général Firmin Mvonde Mambu demande à l'Assemblée nationale une autorisation de poursuites judiciaires contre le ministre Mutamba qui aurait détourné 19 millions de \$US dans le cadre d'un projet de construction d'une prison dans la ville de Kisangani, dans la province de la Tshopo. Le ministre n'aurait pas suivi la procédure légale pour ce marché. Que dire de ce proverbe français, «à malin malin et demi»? Dans la vie, il existe quelqu'un de plus intelligent que soi... Venons-en à Augustin Matata Ponyo Mapon. Celui qui fut ministre des Finances (19 février 2010-18 avril 2012) de Joseph Kabila, puis le Premier ministre du même Kabila (9 mai 2012-17 novembre 2016) est poursuivi dans plusieurs affaires dont les plus connues sont celles du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo avec plus de 200 millions de \$US partis en l'air et de l'indemnisation des victimes de la zairianisation. Mais le très puissant Matata use de nombre de dilatoires, invoque l'inconstitutionnalité des poursuites, argue la maladie, fait traîner l'affaire, fait passer d'une cour à une autre, fait croire, à l'aide de son team d'avocats, en tête Me Raphaël Nyabirungu Mwene Songa, Professeur Émé-

rite, Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa, Avocat près la Cour de Cassation et le Conseil d'État, qu'aucune cour dans le pays ne pouvait juger un ancien Premier ministre. Le législateur congolais avait-il imaginé qu'il existait un homme sur terre qui ne serait jamais poursuivi par aucune cour congolaise? Même si une telle présentation - une telle thèse, une telle défense - pour un avocat, n'est jamais gratuite et qu'elle se paie cash, et vaut plusieurs millions de \$US quand le client pèse lourd comme c'est le cas, et même si l'avocat par principe n'est jamais payé pour dire la vérité, pour ses convictions mais pour soutenir par le verbe, la verve, son client, que laisse-t-on à l'Histoire, à la Vérité quand ailleurs, en France, aux États-Unis, en Corée (du Sud), etc., des Dirigeants (en place ou ex) sont déferés devant des tribunaux, entendus, condamnés ou lavés, le législateur congolais aurait-il été si plaisantin pour fabriquer quoi qu'il en coûte «l'homme libre éternel»?

## ÊTRE LE SASSOU NGUESSO DE KINSHASA ?

Le 20 mai 2025, la plus haute Cour du pays, la Cour Constitutionnelle, le condamne à dix ans de travaux forcés dans le projet Bukanga-Lonzo. Avec des peines complémentaires : interdiction pour 5 ans, après

exécution de la peine principale, du droit de vote et du droit d'éligibilité; interdiction d'accès aux fonctions publiques et para-étatiques, quel qu'en soit l'échelon; privation du droit à la condamnation et à la libération conditionnelle et à la réhabilitation. Difficile de ne pas citer un texte du Professeur pénaliste Sam Bokolombe Batuli. «On est nommé Premier ministre pour servir la République au mieux des intérêts du peuple mais pas pour détourner les deniers publics pour le bien exclusif de sa province, de son terroir ou de sa fratrie. Au-delà de la brute délinquance, c'est de la confusion morale, sinon carrement de la dissolution morale. (...) Celui qui tue, par pitié ou par amour, est autant puni que celui qui vole ou détourne pour investir dans son terroir pour le bien des siens. Il faut mettre fin à cette tendance insidieuse d'inventer une cause de justification pénale en matière de détournement de deniers publics par effet corporatiste. Au plan axiologique, le détournement de deniers publics est une atteinte à l'ordre public. Il doit être condamné dans l'absolu par impératif moral catégorique. L'acte de détournement est objectivement gravissime et ne saurait bénéficier d'aucune cause de justification ou d'exonération pénale quelconque. (...) L'auteur d'un détournement doit être couvert

d'infamie, d'opprobre, d'indignité, et non applaudi et célébré tel un héros dans un quelconque aéropage ou dans l'opinion». Quid du Sénateur à vie, l'ancien Président de la République Joseph Kabila Kabange? Celui qui, depuis 2019, après la remise et reprise «civilisée» avec son successeur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait quasiment quitté le pays pour s'installer à l'étranger, et suivre ses études, n'avait jamais ouvert la bouche, l'a ouverte le 23 mai 2025 au lendemain de la levée de ses immunités par la Chambre Haute du Parlement à la demande de l'Auditeur Général des Forces Armées Congolaises. La justice militaire veut ouvrir une action contre lui. Elle le soupçonne de collusion avec les rebelles pro-rwandais de l'AFC/M23 qui occupent deux des plus importantes villes du pays, Goma et Bukavu outre des localités qui abritent des minerais rares et menacent d'en prendre d'autre. Une prise de parole annoncée sur les réseaux sociaux par ses communicants comme un événement majeur, un tournant dans la crise que connaît le Congo depuis trente ans. Que retenir de ce long discours enregistré depuis un lieu inconnu, diffusé et suivi en direct par des millions de gens dans le monde, sur des chaînes de télévision, de radio, sur YouTube, sur des plateformes numé-

riques, distribué à des médias pour marquer l'Histoire? L'ancien président de la République a décidé de passer désormais publiquement à la vitesse supérieure. Il dénonce «l'ivresse du pouvoir» de Kinshasa, «la dérive autoritaire», «la concentration excessive du pouvoir», «le cynisme», «la tyrannie», «le tribalisme», «des décisions arbitraires», «l'abdication générale des responsabilités constitutionnelles», «l'effondrement généralisé au plan économique», annonce son retour au pays «dans les prochains jours» et se dit «prêt à assumer ses responsabilités devant le peuple». Sur les intentions de l'ancien président, il n'y a plus désormais aucun doute... Le 17 août 2018 à Windhoek, en Namibie, l'ancien président avait fait un discours devant ses pairs de la SADC, la Communauté des États d'Afrique Australe, qui le pressent comme jamais de quitter le pouvoir en désignant un dauphin.

Il termine son discours par ces mots : «Comme je n'aime pas les adieux, je préfère vous dire à bientôt».

Veut-il être Sassou Nguesso qui, par la guerre civile, reprit le fauteuil à Brazzaville après avoir renversé en 1997 son successeur, le professeur Pascal Lissouba, élu démocratiquement? Se présenter le 23 mai 2025 comme l'ultime recours en recourant à la guerre quand il a toujours rêvé de retrouver son fauteuil présidentiel, est-ce crédible au lendemain d'un vote à bulletin secret à la quasi unanimité exprimé dans une Chambre parlementaire au sein de laquelle l'ancien Président Kabila compte d'anciens collaborateurs qui massivement l'ont quitté en rejoignant le nouveau pouvoir? Quand autour du plus grand pays du monde en potentiel, tout avance, comment le Congo et le monde voient cela?

Le lendemain 24 mai, à mon réveil, je poste un texte sur mon compte Twitter (X) @kkmtry: «Plutôt que de faire une énième guerre à son pays, malgré son «à bientôt» de Windhoek en 2018 dit à ses pairs, j'attendais de l'ex-Président une énorme surprise le rapprochant du chemin de la nécessaire paix voulue par @POTUS qui marquerait l'Histoire. Malédiction ou abomination?»

D. DADEI ■

# Augustin Kabuya Tshilumba

## Un pilier de l'Udps/Tshisekedi au cœur de la politique congolaise

**A**ugustin Kabuya Tshilumba est une figure politique majeure en République démocratique du Congo, étroitement liée à l'Union pour la démocratie et le progrès social UDPS, le parti historique fondé par l'opposant Étienne Tshisekedi wa Mulumba d'heureuse mémoire. Son parcours illustre à la fois une fidélité militante sans faille, une ascension méthodique au sein du parti présidentiel, et une capacité éprouvée à faire face aux turbulences internes et externes avec fermeté, intelligence et sagesse politique.



Augustin Kabuya Tshilumba, le président a.i de l'UDPS/Tshisekedi. DR.

**Parcours et ascension.** Né le 30 juillet 1970 à Kananga, capitale de province du Kasai Central, Augustin Kabuya Tshilumba s'engage très tôt dans le combat politique, rejoignant l'UDPS dans les années 1990 comme militant étudiant. Il gravit progressivement les échelons du parti : cellule, section, fédération, puis l'exécutif national. Il se distingue comme figure emblématique du Parlement Debout, tribune populaire propre à l'UDPS. Entre 2010 et 2016, il occupe plusieurs fonctions de confiance : Membre de la Commission CHOC chargée de préparer le premier congrès de l'UDPS/Tshisekedi ; Secrétaire national adjoint à la communication, puis porte-parole adjoint et attaché de presse du président Étienne Tshisekedi ; Émissaire pour des contacts secrets ayant

abouti à la création du Rassemblement à Genval, en Belgique. En mai 2016, il est nommé Secrétaire national, chef du département de communication et porte-parole de l'UDPS, le dernier à occuper ce poste sous la direction d'Étienne Tshisekedi wa Mulumba avant son décès en février 2017. En 2018, Augustin Kabuya Tshilumba est nommé secrétaire général adjoint chargé de l'organisation, mobilisation et communication. En 2019, il est nommé Secrétaire général de l'UDPS, fonction qu'il exerce avec rigueur.

**Leadership.** Lors des assises de Kisantu, au Kongo Central, en 2023, la Convention Démocratique du Parti, CDP, conformément à l'article 30 des Statuts, renforce ses prérogatives. Il est investi des pouvoirs

du Président du Parti, avec légitimité totale pour convoquer un Congrès extraordinaire. Celui-ci se tient à N'Sele, au site touristique de Nganda Yala, où le mandat du président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est renouvelé pour 5 ans. Ce dernier est élevé au rang de Haute Autorité Politique de Référence de l'UDPS ; Augustin Kabuya Tshilumba est confirmé président ad interim du parti avec trois missions claires : conduire l'UDPS aux élections ; organiser le parti ; réformer les statuts et résoudre les litiges non prévus.

**Bilan des missions.** Amener aux élections : mission réussie. Le parti sort victorieux à tous les niveaux national, provincial, sénatorial, gouvernorats, devenant la première force politique du pays. Organisation du Parti

: mission en cours. À ce jour, 54 décisions de nomination ont été signées pour les fédérations extérieures. Le traitement des dossiers pour les fédérations internes est également en cours. Réforme des statuts : prévue et à intégrer dans la continuité du processus de consolidation du parti. Bien que sa désignation comme informateur puis formateur ait connu quelques perturbations liées à ses responsabilités d'État, Kabuya a mené à bien sa première mission. Nommé en février 2024 par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Augustin Kabuya Tshilumba a identifié la majorité parlementaire en seulement douze jours, contre les 60 jours prévus par la Constitution. Sous sa coordination, le président a.i de

l'UDPS/Tshisekedi a supervisé les primaires internes et a facilité la mise en place du Bureau définitif de l'Assemblée nationale et du Sénat. En qualité de formateur, il a ensuite élaboré une proposition cohérente relative à la taille et à la structure du nouveau gouvernement.

**Leader loyal et méthodique.** Homme discret, loyal et d'une fidélité constante envers le chef de l'État, Augustin Kabuya Tshilumba incarne un leadership rigoureux, profondément enraciné dans les valeurs historiques de l'UDPS. Sa proximité avec la base militante, sa disponibilité et son sens aigu du terrain lui valent une reconnaissance transversale au sein du parti. Représentant emblématique de la continuité militante, il est un-

nimement considéré comme le gardien de l'héritage politique d'Étienne Tshisekedi wa Mulumba, dont il perpétue les idéaux de démocratie, de justice sociale et de lutte pacifique. Doté d'une grande capacité d'écoute, d'un sens élevé d'organisation et d'une vision stratégique claire, Augustin Kabuya Tshilumba s'impose comme un pilier incontournable de la majorité présidentielle. Son autorité naturelle, sa rigueur dans la gestion des affaires du parti et sa capacité à anticiper les tensions internes font de lui un acteur clé de la stabilité et de la cohésion du camp présidentiel.

**Face à la déstabilisation.** Malgré une légitimité solidement établie, il a dû faire face à des tentatives de déstabilisation interne, initiées par certains membres frustrés de n'avoir ni été élus lors des scrutins de décembre 2023, ni nommés dans le gouvernement conduit par Mme Judith Suminwa Tuluka. En août 2024, ces frondeurs organisent une « messe noire », abusivement présentée comme une session de la Convention Démocratique du Parti CDP. Cependant, cette initiative échoue, grâce à la mobilisation des militants de base, le soutien explicite du président du parti, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, l'adhésion de la majorité des membres de l'exécutif national, et les résultats électoraux largement satisfaisants engrangés par le parti. Malgré la persistance de quelques éléments perturbateurs, ces manœuvres ont été contenues, renforçant davantage l'autorité de Kabuya et

l'unité du parti présidentiel.

**Mandat parlementaire.** Élu député national en décembre 2023 dans la circonscription stratégique de Mont-Amba, à Kinshasa, Kabuya est également élu sénateur en avril 2024. Il choisit cependant de siéger à l'Assemblée nationale, cédant son siège sénatorial à un suppléant du parti, en accord avec les principes de collégialité et de méritocratie

**Conclusion.** Figure centrale de l'UDPS, Augustin Kabuya Tshilumba incarne la constance idéologique, la discipline organisationnelle et la fidélité stratégique dans un environnement politique souvent marqué par l'instabilité et les revirements. Son parcours témoigne d'une rare résilience et d'un engagement sans relâche en faveur des idéaux portés par son père Étienne Tshisekedi qu'il continue d'honorer avec conviction et responsabilité. Il a su préserver l'unité et la cohésion du parti, même face aux vents contraires, en maintenant une ligne politique claire, en consolidant la base militante, et en projetant l'UDPS comme une force politique nationale dominante. Avec la mutation permanente du paysage politique du pays, il s'impose comme un repère fiable, un stratège rigoureux, et un acteur de premier plan dans la gouvernance actuelle. Son sens de l'organisation, sa proximité avec les réalités du terrain et sa loyauté indéfectible envers le Chef de l'État font de lui un bâtisseur silencieux mais efficace de la nouvelle architecture politique du Congo.

Correspondant particulier ■

# Trump

## Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

**I**l est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benjamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



seule. Avant sa prise de fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses

intentions sur le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui pré-

sentent « un risque élevé de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assène-t-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour

désigner le titre du chef de l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclencher la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

**Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale**



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

# international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

# Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

# Le Conseil d'Administration de la RVA-SA remet à plus tard son AGO

**D**ans une correspondance adressée au président du Tribunal de Commerce de Kinshasa Gombe (réf. n°RVA/PCA/TKKM/172/2025 datée du 27 juin 2025), le président du Conseil d'Administration de la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, sollicite au juge président du tribunal la possibilité d'un report de la convocation de l'AGO, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société de l'État Actionnaire Unique, appelée à se prononcer sur les états financiers de l'exercice 2024 de la RVA-SA. Devant initialement se tenir le vendredi 27 juin 2025, l'AGO n'a pu avoir lieu à la suite de «faiblesses» constatées par le Conseil d'Administration dans le rapport de gestion de la RVA-SA exercice 2024, soumis à son examen par la Direction Générale, ce qui est un préalable indispensable à toute approbation des comptes annuels par les organes statutaires compétents. L'AGO pourrait se tenir au plus tard le vendredi 8 août 2025 si le juge président du tribunal de Commerce de Kinshasa-Gombe l'accepte.

Dans son courrier, le président du Conseil d'Administration de la RVA-SA se fonde sur les dispositions de l'art. 548, al. 1 de l'Acte Uniforme de l'Ohada portant sur les Sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique. La RVA-SA a, en effet, conformément à ses statuts, clôturé le 31 décembre 2024 son exercice social 2024 et le président du Conseil d'Administration a convoqué l'AGO, en adressant début juin 2025 les invitations requises aux représentants de l'État Actionnaire Unique (Primature, Vice-Primature des Transports, Communications et Voies de désenclavement, Ministère d'État au Budget, Portefeuille) chargés d'approuver à l'AGO, présidée par le Président du Conseil d'Administration, les écritures de l'exercice au plus tard le 30 juin 2025.



À Mbuji-Mayi, le président du Conseil d'Administration de la RVA-SA, le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba face à la presse locale. DR.

À la suite de deux réunions tenues dans la semaine, lundi 23 juin 2025 et jeudi 26 juin 2025, au siège du Conseil, les administrateurs ont décidé unanimement de solliciter le report de l'AGO en vue d'un approfondissement du rapport de gestion de la RVA-SA.

Les deux réunions de lundi 23 et jeudi 26 juin 2025 avaient quatre points inscrits à l'ordre du jour, le rapport de gestion annuel de la RVA-SA exercice 2024, la présentation des états financiers de la RVA-SA exercice 2024, la présentation des rapports des Commissaires aux comptes 715 exercice 2024 et la préparation de l'AGO. Au mois de juin de chaque année, obligation est faite par les textes statutaires et réglementaires, au Président du Conseil d'Administration de la société de l'État, de convoquer une AGO dont l'objet principal porte sur l'approbation des comptes.

## LA BONNE COM'.

À la demande unanime des Administrateurs, un point a été néanmoins ajouté au projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juin. Il portait sur l'évaluation de la tenue, le mercredi 11 juin 2025, en fin d'après-midi à Kolwezi, province de Lualaba, de la cérémonie d'inauguration par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de la nouvelle aérogare passagers de l'aéroport de la ville. Dans sa communication statutaire, le président du Conseil d'Administration avait abordé ce point en insistant l'importance voire l'urgence, pour la Direction Générale de la RVA-SA, gestionnaire au quotidien de l'entreprise, de tenir

régulièrement informé le personnel de la société, cadres et agents, de la marche de l'entreprise et, notamment, des décisions prises par «l'organe suprême» de la RVA-SA, à savoir, le Conseil d'Administration de la société de l'État. Une information qui doit être «juste et correcte» et, en même temps, le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba a appelé la Direction Générale dont c'est la compétence, à diffuser parmi les cadres et agents, les textes statutaires et réglementaires de la RVA-SA-SA et ceux de l'Ohada, à savoir, l'Acte Uniforme portant sur les Sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique, afin que le personnel soit correctement informé notamment sur les attributions de chaque organe de l'entreprise, ce qui éviterait toute désinformation et toute manipulation menées par des forces adverses.

Le président du Conseil d'Administration a cité, comme exemple, «certains membres du personnel, certains syndicalistes, des influenceurs voire certaines personnalités qui, en l'espèce, continuent d'accuser sans raison le Conseil d'Administration et certainement qui n'ont jamais lu une seule ligne de ces textes statutaires et réglementaires». Puis : «Il me paraît urgent - et je le dis et le répète avec force - que l'information juste et correcte doit circuler parmi les cadres et le personnel de l'entreprise et, certainement, au sein de l'opinion publique et que les textes statutaires, réglementaires et ceux de l'Acte Uniforme de l'Ohada portant sur les Sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique, soient connus des cadres et du personnel afin que cha-

cun sache quelles attributions appartiennent à quel organe afin d'éviter toute désinformation et toute manipulation. Face à l'évidence d'absence de l'information et de la communication, il est apparu de la responsabilité du Conseil d'Administration, lors de ses diverses missions d'itinérance de nos entités aéroportuaires et face aux cadres de l'entreprise, de communiquer en l'espèce afin de rehausser le niveau de connaissance et de compétence du personnel de la société pour éviter toute manipulation. À trois membres du Conseil, nous l'avons clairement récemment fait à l'aéroport de la Luano à Lubumbashi et à celui de Bipemba à Mbuji-Mayi en communiquant avec les cadres de ces deux entités. Si, hier, et ce fut le cas à plusieurs reprises, lors de nos visites sur le site de l'Aéroport International de N'djili, d'autres di- raient par inadvertance, de constater, devant tous, un problème de protocole entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale, à Kisangani, lors de l'inauguration de la nouvelle Aérogare de Bangboka, ce fut loin d'être par inadvertance. Ce fut clairement une planification et une programmation qui consistaient bizarrement à éloigner le Conseil d'Administration des espaces où sa présence est requise. J'ai tenu statutairement pleinement informé le Conseil d'Administration de toute cette honte et de toute cette humiliation organisées et planifiées. Et, si, à Bangboka, toute cette honte et toute cette humiliation furent relativement évitées, c'est à la suite de nos visages connus et reconnus par les plus hautes Autorités du pays et par le protocole d'État. Mais bis repetita à Kolwezi. Comme

à Kisangani, le protocole a été géré en ignorant curieusement le Conseil d'Administration. Dans cette démarche d'éloignement sinon d'effacement du Conseil d'Administration - et pour quels buts ?-, des responsables des entités aéroportuaires sont associés. À Kolwezi, d'où l'on vient, ce fut un hasard quand alerté de l'atterrissage imminent de l'avion du Chef de l'État, on s'est déplacé sans badge à l'aéroport. On s'est installé depuis des heures dans le salon départ VIP, et, plus tard, sans la moindre information de qui que ce soit, arrive l'alerte donnée annonçant que la manifestation était sur le point de commencer alors que la zone de l'aéroport était déjà encerclée par les services de sécurité. À nouveau, nos visages connus et reconnus ont fait le travail».

## LA BONNE COM'.

Sur la désinformation et la manipulation, le professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba évoque un cas. «Alors que je me trouvais en mission à Kolwezi, avant Lubumbashi et Mbuji-Mayi, j'ai reçu un courrier selon lequel des syndicalistes accusent le Conseil d'Administration de s'octroyer des pouvoirs dévolus au Directeur Général. J'aurais tant voulu entendre de mes oreilles un seul élément de preuve qui atteste ces accusations». Puis d'évoquer «la honte et l'humiliation parfaites vécues lors du déroulement à Kolwezi de la manifestation, devant le Président de la République, devant les hautes autorités du pays, devant la Terre entière».

«La veille de cette manifestation à Kolwezi, j'avais pris l'initiative de nous retrouver dans une salle à la mi-journée afin de nous mettre d'accord sur le protocole de l'activité. Tous les membres que compte le Conseil présents à Kolwezi étaient là sauf le doyen excusé resté à Kinshasa. Tous étaient présents sauf le Directeur Général pourtant informé de cette réunion. Tous décident que cette réunion n'avait pas de sens sans la présence du Directeur Général pourtant préalablement informé mais qui a dit se trouver à l'aéroport avec certaines autorités et a proposé la tenue de cette réunion le lendemain après la cérémonie d'inauguration de l'aérogare. Tenir cette réunion d'échange sur le protocole de la cérémonie après la tenue de la

cérémonie ? Cela avait un sens ? Un Administrateur fut désigné sur le champ à l'unanimité des membres pour informer le Directeur Général que cette réunion d'échange sur le protocole de la cérémonie doit absolument se tenir avant la manifestation et non après la manifestation. Le Directeur Général comprend la chose à ce qu'il semble et accepte de nous retrouver, ce soir-là, à 20:00', à un autre endroit choisi par lui mais alors que je m'y trouve peu avant 20:00' et à l'heure dite, et que certains Collègues arrivent, le Directeur Général m'informe avoir reçu un appel de SEM le Président de la République pour aller le rencontrer. Voilà comment le Directeur Général quitte précipitamment la salle. Réunion annulée! La suite, on la connaît. La tragédie du lendemain! Qu'est-ce qu'il s'est passé? Pourquoi cela est arrivé? Pourquoi? Quelle honte! Quelle humiliation! Devant la terre entière! Et aussitôt après, des plaisantins payés on ne sait par qui et comment (mais on l'imagine) se mettent à injurier le Président du Conseil d'Administration qui aurait «possédé le D-G, aurait envoûté un homme intelligent, qui sait écrire, lire», etc. Le président du Conseil d'Administration de la RVA-SA aurait ensorcelé le Directeur Général ! Mon Dieu ! Mon Dieu ! Comble de bêtise ! Que faire ? C'est la politique que nous avons choisie de servir, et dont nous subissons les effets. Mais il est temps qu'on arrête, dans notre pays, à faire le théâtral ! Il est temps!

Il existe dans ce pays des valeurs, des compétences. Nous sommes tous des hommes d'État. Tous. Et cela a des implications... Que les mentors de qui que ce soit sachent qu'ils comptent dans ce que les leurs sont face à l'opinion. Les mensonges peuvent être dits et redits, rien ne changera rien à la Vérité. Heureusement! Engageons-nous aujourd'hui plus que jamais à ne pas permettre quelque escalade que ce soit. Très chers Collègues, je nous souhaite bon travail et, j'espère, j'insiste, dans un esprit de respect mutuel. Vive la République Démocratique du Congo et son Président, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo ; Vive la Régie des Voies Aériennes-Société Anonyme, et son Conseil d'Administration».

ALUNGA MBUWA ■

# «Il faut briser le silence pour que la paix et la stabilité reviennent en République démocratique du Congo»

par Tribune collective



«Pour ne pas oublier les victimes d'un conflit trentenaire, dont la prise de Goma, au Nord-Kivu et de Bukavu, au Sud-Kivu, il y a quatre mois, un collectif des «justes» du Congo entend réclamer une justice impartiale». THOMAS MUKOYA-REUTERS.

Alors que la République démocratique du Congo et le Rwanda s'apprêtent à signer un accord de paix à Washington, plus de 600 personnalités appellent à l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes de la milice M23 et le pillage des ressources congolaises. L'avancement des négociations de paix, sous l'égide des États-Unis, du Qatar et de la médiation confiée au président du Togo, Faure Gnassingbé - au nom de l'Union africaine - permettent de rendre, enfin, l'espoir aux Congolais. Pour ne pas effacer les affres de ce conflit, et afin de ne pas oublier les victimes d'un conflit trentenaire, dont la prise de Goma, au Nord-Kivu et de Bukavu, au Sud-Kivu, il y a quatre mois, un collectif des « justes » du Congo entend ne pas taire la vérité et réclamer une justice impartiale, sans compromis pour les 7 à 8 millions de victimes, presque autant de personnes déplacées, 25 millions de Congolais se trouvant dans une situation de crise humanitaire aiguë. Ces femmes et hommes congolais, français, européens et du reste du monde entendent ainsi dénoncer vertement les affres et souffrances occasionnées par les conflits depuis le début des années 1990, à l'est de la République démocratique du Congo. Face à ce silence assourdissant, nous prenons la parole et la plume pour dénoncer le déni de réalité qui couvre une des trois plus grosses crises humanitaires qui se déroule sous les yeux d'une communauté internationale, aphone et plus encline à détourner le regard face à la gravité des crimes contre l'humanité commis à l'est de la RDC. Comme est venu le rappeler l'ancien secrétaire général adjoint des Nations Unies, en charge des affaires humanitaires, Jan Egeland, « le niveau de négligence global dont sont victimes les civils dans l'Est de la RDC devrait faire honte aux dirigeants du monde ». Lorsque l'Europe était plongée dans les ténèbres de la Seconde Guerre mondiale, des femmes et des hommes se sont levés pour dire non à la barbarie nazie. Ce sont les « Justes » parmi les nations. Aujourd'hui, tandis qu'un autre cri étouffé résonne en République démocratique du Congo, nous, fils et filles du Congo, nous citoyens du monde épris de justice, nous nous levons à notre tour pour dire non à l'intolérable.

**«Nous réclamons la suspension de toute coopération avec les États et les acteurs impliqués dans le massacre des populations civiles et le pillage des ressources naturelles et minières de la République démocratique du Congo».**

Les justes d'aujourd'hui ont choisi de ne pas détourner les yeux ; depuis plus de 25 ans la République démocratique du Congo est dévastée par une guerre silencieuse, menée par le Rwanda. Ce conflit qui a plongé l'est du pays dans l'horreur a engendré une véritable tragédie humaine : des millions de civils massacrés, des villages rasés, des populations déplacées, des viols massifs institués en armes de guerre et enfin le pillage systématique des ressources. Face à l'indifférence générale, nous dénonçons avec force et vigueur le silence complice de la communauté internationale. Les rapports s'accumulent, les preuves sont là pour incriminer l'armée rwandaise et pourtant rien ne bouge : la tragédie congolaise demeure invisible comme si ces vies comptaient moins que d'autres. Des intérêts géopolitiques cyniques entretiennent la guerre pour créer le chaos et piller les ressources congolaises dans la plus grande impunité. Acteur central en Afrique et pays des droits de l'homme, la France en ayant fait le choix de se taire, se rend complice par omission des horreurs commises en République démocratique du Congo par la milice M23, bras armé du Rwanda. Face à la barbarie de cette guerre, nous exigeons ainsi une plus ferme condamnation immédiate et sans équivoque des crimes commis en République démocratique du Congo par le Rwanda, les groupes armés et les États qui les soutiennent. Nous réclamons la suspension de toute coopération avec les États et les acteurs impliqués dans le massacre des populations civiles

et le pillage des ressources naturelles et minières de la République démocratique du Congo. Dans le cadre d'un conflit lié à l'exploitation criminelle, en tout cas, échappant à l'autorité étatique, des ressources minières, aurifères, diamantifères, gazières et pétrolières, nous sollicitons qu'une enquête indépendante soit conduite sous l'égide de l'ONU et de la Cour Pénale Internationale (CPI), et ce, afin que justice soit rendue aux victimes et que leurs bourreaux soient poursuivis. La société civile française et les médias doivent se mobiliser pour faire de la tragédie congolaise un enjeu central du débat public. Il conviendrait de prendre, enfin, des sanctions immédiates contre les individus, entreprises et institutions qui profitent de cette guerre pour s'enrichir, sans se soucier du sort réservé aux populations congolaises. Il faut faire appliquer les directives du conseil de sécurité de l'ONU : la résolution 27/65 adoptée le 20 décembre 2024 qui exige de tous les groupes armés et des réseaux qui les soutiennent l'arrêt immédiat des violences perpétrées dans l'est de la République démocratique du Congo ; et surtout, la résolution 2773 du 21 Février 2025 qui ordonne le retrait du M23 de toutes les zones illégalement occupées.

**Face à la banalisation de l'horreur, nous refusons et réfutons l'oubli systémique dans lequel est plongée la RDC.**

Face à la banalisation de l'horreur, nous refusons et réfutons l'oubli systémique dans lequel est plongée la RDC. La République démocratique du Congo doit cesser d'être un cimetière ignoré du monde pour reprendre sa place de pays porteur d'avenir. Ne laissons pas la barbarie s'enraciner. Comme le rappelait feu le pape François, en février 2023, lors de son déplacement en RDC, à Kinshasa « nous ne pouvons pas nous habituer au sang qui coule dans le pays » ! Le monde sait. Le monde regarde. Le monde se tait. Le silence doit cesser. La vérité doit jaillir. La justice doit triompher. La participation de la RDC au Conseil de sécurité de l'ONU, à partir de 2026 devra y contribuer, impérativement ! Pour que la paix commence aujourd'hui, il nous faut ainsi briser l'assourdissant silence qui voit plusieurs dizaines de milliers de personnes mourir et plusieurs centaines de milliers de Congolais être forcés à quitter leurs foyers. Nous pensons, en effet, qu'il n'y a sûrement pas de fatalité, comme l'écrivait, en 1952, Frantz Fanon, que le Congo demeure la « gâchette » du continent africain, que le panafricaniste comparait, dans son ouvrage « Peau noire, masques blancs » à un revolver...

Liste des signataires :

Vicky Katumwa, Sénatrice; Madeleine Nikomba Sabangu, Sénatrice; Arlette Bahati, Sénatrice; Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, Président du Sénat; Aristide Bulakali Mululunganya, Sénateur; Célestin Vunabandi, Sénateur; Justin Kalumba, Sénateur; Pierre Kanda Kalambayi, Sénateur; Micket Kabasele, Sénateur; Clément Miya, Sénateur; Pierre Pungwe, Sénateur; Masudi Ramazani, Sénateur; Emile Ngoi Kasongo, Ambassadeur de RDC en France; Bruno Fuchs, Député du Haut-Rhin, Président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale française; Carlos Martens Bilongo, Député français, Val-d'Oise, Président du groupe d'amitié France-RDC de l'Assemblée nationale française; Akli Mellouli, Sénateur français, Val-de-Marne; Pierre-Yves Bournazel, ancien Député, Conseiller de Paris; Louisa Mezreb, chargée de mission France du Comité des Justes du Congo; Nadia Bey, journaliste; Lynda Chaouche, consultante; Emmanuel Dupuy, Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE); Rost Adom, chanteur; Alfred Mignot, journaliste, président de Africapresse; Adile Farquane, journaliste Beur-Fm et Global Africa; Claire Tawab, adjointe au maire de Grigny.

Liste complète des 624 signataires : [www.lesjustesducongo.com](http://www.lesjustesducongo.com)

# Un mariage avait déjà coûté 600 millions de \$US mais le monde parle aussi de celui-ci



Jeff Bezos, l'homme d'affaires américain, propriétaire d'Amazon, la plus grande entreprise mondiale de vente en ligne, avec un chiffre d'affaires de 280,5 milliards de \$US en 2019, s'est remarié le week-end dernier à Venise avec l'ancienne journaliste Lauren Wendy Sánchez. DR.

**C**e ne fut pas le mariage du siècle. En Inde, un mariage a dû coûter 600 millions de \$US.

Argent connu, argent foutu, la devise favorite des grands crésus de la planète, les 0,00000035 % de l'humanité dont la fortune dépasse le milliard de \$US. Si, pour ces hyper-privilegiés, le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien, Mukesh Ambani, l'homme le plus riche d'Inde (115 milliards d'euros) et d'Asie, surnommé le «maharajah des temps modernes», affiche une philosophie différente. Pour le nabab de 70 ans, la richesse ça s'expose, ça s'exhibe, ça s'étale comme du Nutella sur une tartine de pain bien blanc. Les roupies sont faites pour être dépensées, par pleines liasses et en mondovision. Quand la femme du magnat d'Asie, Nita, fan de cricket et de bharata natyam, danse traditionnelle, sort en ville, elle porte autour du cou des parures de diamants et de rubis de la valeur du PIB d'un État balte. Et quand Mukesh Ambani marie ses enfants, lui qui règne sur Reliance Industries («industries de confiance») - un empire polymorphe présent dans le textile, le pétrole, le gaz, la pétrochimie, les télécoms, l'assurance, la banque -, il ne fait pas dans la demi-mesure. En 2018, pour les noces de sa fille, Isha, avec Anand Piramal, l'héritier d'un conglomérat de Mumbai (Bombay),



il avait déjà dépensé 100 millions de \$US et s'était offert un show privé de Beyoncé. Des agapes organisées pour partie dans son gratte-ciel, Antilia, une tour de 27 étages construite en 2010 évaluée à 1,5 milliard de \$US et classée par Forbes comme «la résidence la plus chère au monde». Antilia s'étend sur 37.000 m<sup>2</sup> au sol et est dotée de trois hélicoptères, d'un garage pour 160 voitures, d'une salle de cinéma, d'une piscine olympique, d'un centre de remise en forme et de yoga, de jardins suspendus, d'un temple, et même d'une salle dans laquelle tombe de la neige artificielle. Environ 600 personnes étaient à ce mariage et 1.200 invités dans une croisière de quatre jours en Méditerranée. Des acteurs hollywoodiens, les sœurs Kardashian, les anciens Premiers ministres britanniques Boris Johnson et Tony Blair, le patron de la Fifa Gianni Infantino, la superstar de Bollywood Shahrukh

Khan, le président de Samsung, Jay Y. Lee, étaient présents, aux côtés de centaines d'autres personnalités du monde économique, du sport et du divertissement. La pop star Katy Perry s'est produite lors d'un bal masqué dans un château français à Cannes, les Backstreet Boys et le rappeur Pitbull avaient assuré le spectacle. Le DJ David Guetta a joué lors d'une soirée costumée avec des invités en toges, en mer. La croisière s'est terminée à Portofino, en Italie, où le ténor Andrea Bocelli a donné une sérénade sur la place de la ville. Sans oublier Beyoncé avec un concert privé donné aux convives dans le City Palace d'Udaipur, palais princier au Rajasthan, Hillary Clinton, le magnat James Murdoch, Queen B.

## BEZOS A VU LES CHOSES EN GRAND.

Ce qui n'a pas empêché le second mariage du milliardaire Jeff Bezos, né Jeffrey Jorgensen, 61 ans de faire du bruit en

affichant des chiffres hallucinants, rocambolesques. Le fondateur d'Amazon dont il est actuellement président du Conseil d'Administration et propriétaire du journal américain The Washington Post qu'il a racheté en 2013 à 250 millions de \$US, s'est marié avec Lauren Wendy Sánchez, 55 ans, une ancienne présentatrice de presse américaine nommée aux Emmy Awards, ancienne journaliste de divertissement, personnalité des médias, actrice, productrice, pilote et entrepreneure. Le magazine Forbes a classé Jeff Bezos dans les trois premières fortunes mondiales, ses actifs étant estimés à environ 200 milliards de \$US. Pour son second mariage, Jeff Bezos a vu les choses en grand : 3 jours de célébrations, 50 millions d'euros, 95 jets privés et 860.000 euros... pour faire taire les critiques. Le couple s'est uni symboliquement lors d'une luxueuse cérémonie en présence de nombreuses personnalités sur une île de

Venise, San Giorgio Maggiore, face à la place Saint-Marc, loin des regards et des manifestants. La cérémonie a débuté par un air chanté par Matteo Bocelli, fils du célèbre chanteur d'opéra Andrea Bocelli. Il aurait interprété Can't help falling in love d'Elvis Presley. Le chef étoilé Fabrizio Mellino a préparé le dîner de mariage (des pizzas, arancini, cabillaud, chou fleur, etc.) tandis que le gâteau était confectionné par le pâtissier français Cédric Grolet, rapporte le Corriere della Sera. Marié en 1992 avec MacKenzie Scott, Jeff Bezos est avec MacKenzie Scott, parent de trois fils et une fille adoptée en Chine. En 2019, après 25 ans de vie commune, le couple divorce, suite à la liaison de Jeff Bezos avec Lauren Wendy Sánchez. Sánchez a un fils, Nikko, né en 2001, de sa relation avec l'ancien ailier rapproché de la National Football League, NFL Tony Gonzalez. En août 2005, elle épouse Patrick Whitesell, agent hollywoodien et partenaire fondateur de William Morris Endeavour Entertainment. Le couple a deux enfants: Evan né en 2006 et Ella née en 2008. Pour son second mariage, Lauren Sanchez a posté sur Instagram une photo d'elle en robe blanche de mariée avec Jeff Bezos, même si les deux sont déjà mariés civilement aux États-Unis. La robe en dentelle, confectionnée par Dolce & Gabbana, est décrite par la mariée comme «une pièce de poésie». Vogue précise que la robe a été faite

en un an et demi (900 heures) et comporte pas moins de 180 boutons couverts de soie. Selon Vogue, Lauren Sanchez dit s'être inspirée des robes des années 1950 et de Sophia Lauren. La cérémonie du 27 juin était le point culminant d'une semaine de festivités, entre yachts et invités VIP, qui s'est achevée samedi avec un grand bal où a chanté Lady Gaga, dans une Venise divisée sur l'impact qu'auront ces noces sur l'image de la ville. La fille du président américain Ivanka Trump, Leonardo di Caprio, Kim Kardashian, Kendall et Kylie Jenner, la superstar du football américain Tom Brady, la présentatrice Oprah Winfrey ou Bill Gates faisaient partie des invités aperçus sur les canaux de la ville par des photographes. Interrogé sur ce qu'il préférerait de la Cité des Doges, le milliardaire américain, tout sourire dans un canot aux côtés de sa future épouse, s'est pris d'enthousiasme: «Regardez autour de vous ! Cette ville semble impossible, (...) et pourtant, elle est bien là», peut-on l'entendre dire dans une vidéo publiée par La Repubblica. Jeff Bezos, qui détient pour environ 215 milliards de \$US d'actions d'Amazon, fera un don de 3 millions d'euros à une association de protection de la lagune, à la Venice International University et à l'Unesco, selon le président de la région Luca Zaia (extrême droite). Les pouvoirs locaux n'ont cessé de soutenir le choix du milliardaire de se marier à Venise,

balayant tout lien avec le surtourisme contre lequel des mesures ont été prises comme l'instauration d'un ticket d'entrée payant. Le ministère italien du Tourisme a chiffré les dépenses directes réalisées par ce mariage à 28,4 millions d'euros pour ces festivités qui ont passionné les médias italiens. Il a surtout dit s'attendre à 895 millions d'euros générés pour la ville par la «visibilité médiatique» de l'événement, tout en prévenant que celle-ci «exige une vérification empirique». Au moment de sa naissance, les parents de Jeff Bezos sont tous deux lycéens : son père vient d'avoir 18 ans tandis que sa mère en a 16. Son père l'abandonne à sa naissance et se remarie un an plus tard. Sa mère fait ensuite la connaissance de Miguel Bezos, un immigré cubain installé aux États-Unis depuis l'âge de quinze ans et étudiant à l'université d'Albuquerque. Elle l'épouse en avril 1968, et celui-ci adopte Jeff peu de temps après, qui dès lors, porte son nom, et l'éleve comme son propre fils. En 1994, Jeff Bezos, alors âgé de trente ans, se laisse de plus en plus tenter par une idée qui l'obsède depuis un moment : «J'ai appris que l'utilisation du web augmentait de 2.300% par an. Je n'avais jamais vu ou entendu parler de quelque chose avec une croissance aussi rapide, et l'idée de créer une librairie en ligne avec des millions de titres - quelque chose de purement inconcevable dans le monde physique - m'enthousiasmait vraiment».

# Ces fruits au bon goût qui donnent la mort

**L**es fruits produits par des plantes à fleurs ou des arbres contiennent généralement des graines et ont souvent un goût très sucré. La dispersion des graines est l'une des fonctions importantes des plantes, favorisant ainsi leur propagation. Les fruits sont parfois utilisés non seulement pour leur goût, mais aussi pour leurs propriétés médicinales. Cependant, malgré leur aspect attrayant, certains fruits sont extrêmement dangereux pour la santé humaine.

**1. Pomme Mancenillier, tueuse.** Il s'agit d'une variété de pomme appelée «pomme de la côte»

ou «pomme de la mort». Ce fruit est attrayant mais toxique. Lorsque vous voyez ce type de fruit, il dégage un arôme et un goût délicieux, rappelant ceux d'une pomme bien connue. Cependant, étonnamment, si vous osez le manger, il provoque immédiatement un essoufflement. Son principal ingrédient nocif est une sorte de liquide toxique qu'il libère, semblable à du poison. Une seule goutte de ce poison contient une grande quantité de poison, comme du phorbol et de l'hippomane, qui peuvent brûler la peau humaine et même provoquer une intoxication grave. Et si vous la touchez ou la mangez, cela peut provoquer de violentes douleurs à l'estomac, voire la mort. Ce type de fruit est présent dans les Caraïbes, au Mexique, en Amé-

rique du Sud et dans certaines régions du sud de la Floride. Le mancenillier est souvent considéré comme le fruit le plus dangereux au monde. Selon le magazine East Fruit, les peuples autochtones de la région utilisaient le jus de ce fruit comme arme. L'histoire raconte que ce poison a tué l'explorateur Juan Ponce de León en 1521. Des recherches ont confirmé que, même pendant la saison des pluies, s'asseoir sous un mancenillier pour se protéger de la pluie est nocif : l'eau qui s'écoule des branches peut irriter la peau, et si une voiture se trouve juste sous l'arbre, le jus de la pomme peut dissoudre sa peinture et la décolorer. Certains pourraient y voir une simple anecdote, mais cela devrait constituer un sérieux

avertissement pour ceux qui ont l'occasion de s'approcher de ce mancenillier.

**2. L'akée (Blighia sapida), une plante vénéneuse.** Ses fruits sont petits et très sains, appréciés des Jamaïcains qui les transforment en aliment depuis des siècles. Cependant, l'apparence de ce fruit diffère de son apparence réelle. À maturité, les fruits de l'akée sont inoffensifs lorsqu'ils sont consommés, mais crus, ils contiennent une toxine appelée hypolycine A, responsable d'une maladie appelée «maladie des vomissements jamaïcains», dont les symptômes incluent vomissements, diarrhée et coma prolongé pouvant entraîner la mort. Lorsque l'akée mûrit, il s'ouvre comme une fleur, révélant

sa chair jaune, signe que le poison a été libéré et qu'il peut être consommé sans danger. Malgré les dangers de l'akée, les Jamaïcains le considèrent comme un aliment important. Il est transformé en un plat mélangé à du poisson salé, très apprécié des habitants. Ils apprécient l'akée non seulement comme aliment, mais aussi comme élément d'une culture traditionnelle transmise par leurs ancêtres. Ce fruit est également décrit comme un fruit miraculeux possédant des propriétés à la fois bénéfiques et dangereuses, associées au pouvoir surnaturel de Dieu.

**3. Cerise.** Vous souvenez-vous de l'époque où vous mâchiez les pépins d'un fruit? Essayez d'éviter cela lorsque vous

mangez des cerises. Ces petites baies sucrées contiennent des pépins potentiellement mortels. Une étude publiée dans la revue ResearchGate a révélé que les pépins de cerises contiennent un poison appelé cyanure d'hydrogène. Avaler accidentellement une ou deux de ces baies peut être fatal. En cas d'ingestion excessive, vous risquez une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, voire la mort.

**4. Carambole.** Ce type de fruit est présent presque partout dans le monde. Sa douceur et sa forme étoilée une fois coupé le rendent populaire auprès des consommateurs. Cependant, ce type de carambole contient également des toxines. Une étude a confirmé que ces fruits peuvent accumuler des calculs

rénaux, ce qui peut entraîner une maladie rénale. Par conséquent, sa consommation est également très dangereuse pour les personnes déjà atteintes de cette maladie.

**5. Jatropha.** Le jatropha est une plante que l'on trouve dans les pays tropicaux. Ses fruits sont jaune vif et sucrés, mais ils contiennent une toxine nocive appelée ricine, qui provoque vomissements, diarrhées, crampes d'estomac et maux de gorge. Dans certains pays, plusieurs cas d'intoxication infantile par ce fruit ont été recensés. Une étude publiée dans l'International Journal of Medical Research and Reviews, qui a recueilli des données entre 2004 et 2013, a révélé 169 cas d'intoxication infantile par le jatropha.

## «Une pomme par jour éloigne le pharmacien»

**O**n nous dit qu'une pomme par jour éloigne le médecin, mais ce modeste fruit a-t-il vraiment un effet positif considérable sur notre santé ?

Le monde adore la pomme. Chaque année, près de 100 millions de tonnes de pommes sont produites dans le monde. Un fruit, disponible dans une grande variété de couleurs et de saveurs, depuis longtemps réputé pour son action bénéfique sur la santé. L'expression populaire «une pomme par jour éloigne le médecin pour toujours» provient d'un proverbe gallois légèrement plus verbeux écrit en 1866 : «Mangez une pomme en allant vous coucher et vous empêcherez le médecin de gagner son pain». Cette maxime ancestrale est-elle fondée sur une vérité fondamentale ? Et les pommes sont-elles particulièrement saines par rapport aux autres fruits ? Voyons les nutriments contenus dans la pomme riche en composés phytochimiques, en flavanols. Ces composés sont associés à de nombreux bienfaits pour la santé, comme le maintien d'un poids santé et la ré-

duction du risque de maladies cardiaques. Pourquoi la pomme est si saine ? La pomme contient divers polyphénols, dont les anthocyanes, qui donnent à certaines peaux leur couleur rouge et sont associés à une meilleure santé cardiaque. La phloridzine est un autre polyphénol présent dans les pommes. Il a été démontré qu'elle contribue à réguler la glycémie. Les pommes contiennent également beaucoup de fibres, principalement de la pectine, qui réduit la quantité de lipoprotéines de basse densité, la forme nocive du cholestérol dans le sang. La pectine diminue la quantité de sucre et de graisses absorbées par les aliments, contribuant ainsi à stabiliser notre glycémie. Ces nutriments contenus dans les pommes semblent effectivement bénéfiques pour la santé. Une revue a montré que la consommation de pommes était associée à une réduction de 18 % du risque de diabète de type 2. Une autre revue qui a analysé 18 études, a révélé que manger davantage de pommes, ou des produits dérivés de la pomme comme le jus de pomme, peut réduire le cholestérol, si l'on maintient cette habitude pendant plus d'une semaine. Une alimentation

saine peut réduire le risque de cancer jusqu'à 40%, en grande partie grâce aux composés bioactifs (phytochimiques) présents dans les pommes. Des études ont même établi un lien entre la consommation de pommes et un risque moindre de développer certains cancers.

**UNE POMME PAR JOUR.** Manger régulièrement des pommes semble être associé à divers bienfaits pour la santé - et nous savons qu'elles regorgent de composés bénéfiques. Mais les pommes sont-elles plus efficaces que d'autres aliments d'origine végétale pour éloigner le médecin ? «Les pommes ne contiennent pas beaucoup de vitamine C, ni de fer ni de calcium, mais elles contiennent de nombreux autres ingrédients qui favorisent la santé et font des merveilles pour le corps», explique Janet Colson, professeur de nutrition et de sciences alimentaires à la Middle Tennessee State University. Les pommes contiennent des composés communs à de nombreux fruits et légumes, notamment des polyphénols utiles, explique Flavia Guzzo, professeure associée de biologie végétale à l'Université de Vérone en Italie. Les

polyphénols sont de puissantes molécules antioxydantes. Ils contribuent à équilibrer le rapport antioxydants/radicaux libres dans notre organisme. Ces derniers sont des molécules d'oxygène hautement réactives et potentiellement nocives pour les cellules. En contrôlant les radicaux libres, nous réduisons le risque de développer des maladies comme le cancer et les maladies cardiaques dues à une inflammation chronique. Certains chercheurs affirment que les pommes ont le «deuxième niveau le plus élevé de pouvoir antioxydant parmi tous les fruits». Les pommes contiennent également du polyphénol phloridzine, beaucoup moins présent dans les autres fruits de votre salade. Comme la pectine, la phloridzine semble réduire la quantité de sucre absorbée par les aliments dans le sang. Les pommes sont également une bonne source de composés phénoliques, une autre forme de composé phytochimique. Une étude a révélé que les Américains tiraient environ un cinquième de leur apport total en phénols des pommes. Les recherches suggèrent que les composés phénoliques de la pomme sont associés à un risque

moindre de maladies cardiaques, de cancer, d'asthme, de diabète et d'obésité. Mais ce ne sont pas seulement ses puissants polyphénols et son pouvoir antioxydant qui ont incité certains scientifiques à recommander les pommes plutôt que d'autres fruits. Dans plusieurs articles, les scientifiques recommandent une consommation régulière de pommes, car ces fruits sont très facilement disponibles. Cela signifie qu'en consommant régulièrement est relativement accessible à de nombreuses personnes. Il est clair que les pommes ont le potentiel d'améliorer notre santé. Mais affirmer qu'en manger une chaque jour nous évitera d'aller chez le médecin est une prétention assez téméraire. Une étude de 2015 s'est penchée sur cette question. Les chercheurs ont analysé une enquête menée auprès de près de 9.000 personnes, dans laquelle les participants ont indiqué ce qu'ils avaient mangé sur une période de 24 heures, ce qui, selon eux, était représentatif de leur alimentation quotidienne typique. Ils ont constaté que les mangeurs de pommes étaient plus susceptibles que ceux qui les évitaient de tenir le médecin à distance. Cependant,

ce résultat n'était pas statistiquement significatif si l'on tenait compte du fait que les mangeurs de pommes étaient plus susceptibles d'être plus instruits et moins susceptibles de fumer. «La principale conclusion, à savoir qu'il n'y a pas beaucoup d'association entre les personnes qui consomment régulièrement une pomme par jour et la probabilité de consulter un médecin, est due au fait que c'est complexe», explique le chercheur principal Matthew Davis, professeur associé adjoint d'épidémiologie à la Dartmouth Geisel School of Medicine dans le New Hampshire. «Les personnes qui consomment des pommes, selon nos analyses, sont en meilleure santé en général». Mais ils ont également constaté que les mangeurs de pommes quotidiens étaient moins susceptibles de dépendre de médicaments sur ordonnance - et cela restait une découverte significative lors de l'ajustement des différences socio-économiques entre les participants qui mangeaient une pomme par jour et ceux qui n'en mangeaient pas. Par conséquent, conclut l'article, un dicton plus pertinent pourrait être : «Une pomme par jour éloigne le pharmaci-

en». Mais Davis a des problèmes avec l'expression «une pomme par jour» et dit qu'il pourrait y avoir une autre raison pour laquelle lui et ses collègues n'ont pas trouvé de lien entre la consommation quotidienne de pommes et les visites chez le médecin. «L'hypothèse sous-jacente est que l'on ne consulte un médecin que lorsqu'on est malade, mais que les gens le consultent pour des examens annuels et d'autres mesures de prévention». Davis a également analysé les données relatives à la probabilité de recourir à des médicaments sur ordonnance. «Cela implique que les pommes réduisent la probabilité d'avoir une maladie chronique». La meilleure façon de consommer les pommes pour en tirer le meilleur parti? Une spécialiste déconseille de retirer d'abord la peau. «Nous devrions manger la peau des pommes, car c'est là que se trouvent la plupart des polyphénols de la pomme». En fin de compte, Manger une pomme par jour est une bonne chose mais seulement si cela fait partie d'un régime alimentaire riche en divers autres aliments d'origine végétale, car c'est un facteur clé d'une bonne santé.

# METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



**CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.**



**SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.**

# En 2025, les dix voitures les plus chères du monde

**A**ucune d'elles n'est américaine.

Aucune. Britanniques, françaises, italiennes, etc. Les voitures les plus chères du monde. Prix en euros.

► **Rolls-Royce Boat Tail.** La voiture neuve en 2025, la plus chère du monde et de tous les temps. Cabriolet de 5,79m de long au design mêlant vintage et modernité renferme un V12 biturbo (6,75 litres pour 563 chevaux), une boîte automatique à 8 rapports. Un « yacht roulant » produit en 3 exemplaires, réservés aux milliardaires avec son prix lunaire, 23 millions d'euros.

► **Bugatti, la voiture noire.** One-off homologué pour la route hisse la marque française sur la seconde marche du podium. Hypercar à tout d'exceptionnel : 8 litres, 16 cylindres, 1500 chevaux, assemblage réalisé à la main. Travail d'orfèvre, pas étonnant que cet exemplaire unique ait été acquis par un Suisse, 15 millions.

► **Pagani Zonda.** De la firme éponyme, a fait construire ce concept car pour lui et deux autres heureux propriétaires inconnus. Ce roadster a fait grand bruit lors de sa présentation et reste moins mystérieux, 15,7 millions.

► **Rolls-Royce Sweptail.** Marque de voiture de luxe par excellence, trustee encore le haut du panier avec cette fois un one-off, construit sur demande : le Sweptail, 11,6 millions.

► **Bugatti Centodieci.** Elle a sous le moteur : 1600 chevaux exactement pour un W16 de 8 litres avec une vitesse de pointe à 380km/h. Boum, 8 millions.

► **Lamborghini Veneno.** Un roadster qui défie la loi de la gravité avec ses courbes cosmiques inspirées par l'aéronautique. Hypercar produit à 9 exemplaires qui ne peut pas voler mais pointe à 355 km/h avec son V12 de 6,5 litres. Une voiture qui met des



De haut en bas, de g. à dr., Rolls-Royce Boat Tail, Bugatti-la voiture noire, Pagani Zonda, Rolls-Royce Sweptail. DR.



Ci-bas, de haut en bas, de gauche à droite, Bugatti Centodieci, Lamborghini Veneno, Mercedes Maybach Exelero. DR.



CCXR Trevita. Elle est moins connue que ses « sœurs » mais n'en est pas moins surpuissante, et rapide : elle passe de 0 à 200 km/h en 8,75 secondes. Bolide suédois qui pèse 1280 kgs, un poids plume comparé aux Ferrari, Aston Martin ou encore Lamborghini, 4,2 millions.

► **Bugatti Bolide.** Dévoilée pour la première fois en juin 2023 sur le circuit du Mans lors de l'exposition célébrant le centenaire de cette course mythique, en marquant l'année. Produite en seulement 40 exemplaires, une hypercar réservée exclusivement à un usage sur piste qui se distingue, 4 millions.

étoiles dans les yeux, 7,3 millions.

► **Maybach Exelero.** Coupé commandé par une marque de pneumatiques afin de tester et pro-

mouvoir une nouvelle série de pneus. Exercice réussi : ses performances sur circuit ont été un succès avec son moteur qui tourne à 5,9 litres et

700 chevaux. C'est définitivement une affaire qui roule pour Fulda, 7 millions.

► **Bugatti Divo.** Si les deux voitures de luxe se ressemblent

(même moteur W16 de 8 litres pour 1500 ch, un habitacle similaire), la Divo se distingue par un design exceptionnel. Elle partage un autre

point commun avec un modèle Bugatti différent... Son prix, le même que la Bugatti Mistral, 5 millions.

► **Koenigsegg**



# C'est prouvé scientifiquement

**U**ne urologue, spécialisée en chirurgie pelvienne, dévoile une technique simple, souvent négligée pendant les rapports sexuels, qui permet de faire monter l'excitation rapidement. Zones à privilégier, vitesse, surface à toucher...

Voici comment caresser votre partenaire pour un maximum de plaisir. Caresser le cou, les tétons ou l'intérieur de la cuisse, lentement mais de façon précise, décuple le plaisir sexuel, selon le Dr Rena Malik, urologue et professeur en chirurgie pelvienne à l'Université de Maryland (États-Unis). Caresser pas plus de 10 cm de peau par seconde. Dans une vidéo YouTube qui comptabilise plus de 180.000 vues, le Dr Malik vante les effets



Savoir caresser son/sa partenaire pour un maximum de plaisir partagé. DR.

des caresses sur le plaisir sexuel, une pratique qui est souvent oubliée pendant les rapports sexuels. Pour cela, elle s'appuie sur les résultats d'une étude publiée en 2018 dans Plos One. Elle rapporte que des caresses douces mais franches

sur les zones érogènes - des zones du corps très sensibles à l'excitation sexuelle quand elles sont stimulées - procurent beaucoup de plaisir quand elles sont réalisées à une vitesse ne dépassant pas 10 centimètres de peau par seconde. Une

technique qui, selon le Dr Malik, «optimiserait l'activation de certaines terminaisons nerveuses» dans ces zones, augmentant ainsi le plaisir sexuel. Prendre le temps d'identifier les zones érogènes de son partenaire. L'étude sur

laquelle s'appuie la docteure a été menée sur dix-neuf couples. Dans chaque couple, un partenaire devait donner les caresses et l'autre les recevoir. Les « donneurs » devaient donner deux types de caresses à leur partenaire : soit des caresses lentes

recouvrant 3 cm de peau par seconde, soit des caresses rapides recouvrant 18 cm de peau par seconde. Les caresses étaient réalisées dans le cou (une zone connue pour être érogène) et sur le front, une zone à priori peu, voire pas du tout érogène. Après avoir observé la réaction des participants «receveurs de caresses», les chercheurs ont remarqué que la vitesse employée pour effectuer les caresses jouait un rôle important sur le niveau de plaisir ressenti. «Nous sommes plus réactifs à des caresses effectuées à une vitesse de 1 à 10 cm de peau par seconde», commente le Dr Malik. Ce toucher optimal aurait pour effet d'activer les régions du cerveau impliquées dans le traitement des émotions et des sentiments. Et, sans surprise, les « receveurs de caresses » ont déclaré

être plus excités avec des caresses dans le cou plutôt que sur le front. On l'aura compris. Si l'on veut faire monter la température avec sa/son partenaire, il faut identifier ses zones érogènes et bien les caresser sans trop s'égarer ! Grâce au Dr Rena Malik, l'on sait comment s'y prendre maintenant.

## Comment se fait-elle

**C**omment se fait la lubrification vaginale? La lubrification vaginale est un fluide produit naturellement qui lubrifie le vagin d'une personne de sexe féminin. La lubrification vaginale est toujours présente, mais la production augmente de manière significative à l'approche de l'ovulation et pendant l'excitation sexuelle en prévision d'un rapport sexuel.

Lubrification vaginale : qu'est-ce que c'est ? Il ne s'agit pas comme on pourrait le croire, d'un phénomène lié à la sécrétion d'une substance particulière. Bien au contraire, la lubrification résulte d'une transsudation, lorsque des éléments figurés du sang, présents dans les parois du vagin, passent dans la cavité vaginale et humidifient le sexe féminin. Pourquoi la lubrification vaginale est-elle importante ? Pour les personnes de sexe féminin, la lubrification vaginale est une partie importante de l'excitation sexuelle. Elle prépare le vagin à la pénétration, facilitant l'entrée du pénis et réduisant les frictions ou les irritations qui l'accompagnent. La douleur pendant les rapports sexuels est souvent due à une lubrification insuffisante.

## Et si ce n'était pas l'alpha et l'oméga

**D**ans le cadre d'une relation sexuelle, la pénétration est souvent considérée comme une pratique classique et courante, bien qu'elle ne satisfasse pas forcément la partenaire. Pour autant, il existe d'autres chemins pour permettre l'épanouissement sexuel de chacun.



Autres chemins pour l'épanouissement sexuel de chacun. DR.

Une relation sexuelle, hétérosexuelle en tout cas, est très souvent centrée autour de la pénétration vaginale. Or, si cet acte demeure naturel et peut procurer un grand plaisir aux deux partenaires, il peut aussi être un frein à l'épanouissement sexuel de chacun, en particulier de la femme. Pourquoi ne pas changer un peu de prisme ? Un

grand nombre de femmes ne parvient pas à obtenir d'orgasme si le rapport sexuel se compose essentiellement de la pénétration. Les caresses et les autres jeux sexuels que l'on a longtemps qualifiés de préliminaires sont parfois plus efficaces et satisfaisants. Or justement, ils peuvent être autre chose que de simple

«prémices» à l'acte de la pénétration. Ils sont en réalité des actes à part entière pouvant composer un rapport sexuel plein et entier en dehors de la pénétration vaginale par le pénis.

**UNE DÉCONSTRUCTION.** D'autant que, comme le dit Martin Page,

l'auteur de Au-delà de la pénétration, «un médecin me disait que les hommes sont vraiment stupides de se focaliser sur la pénétration parce que fatalement, à 60-70 ans, ils vont arrêter d'être facilement en érection et pour autant ils continueront bien à s'épanouir autrement». Il serait donc intéressant de s'écarter de la

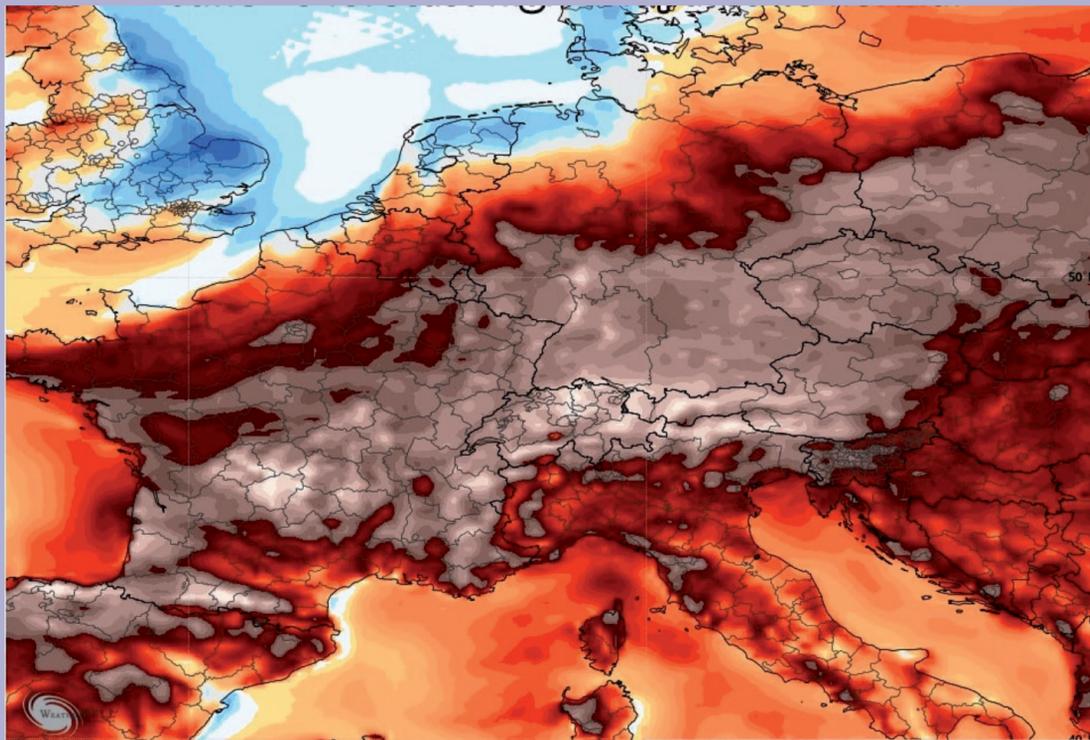
pénétration en tant qu'élément principal pour se découvrir de façon plus libre. Par ailleurs, il est aussi recommandable de sortir de cette injonction dans laquelle la pénétration est colorée d'une notion de domination. L'évolution des points de vue en matière de genre, de droits des femmes et de sexualité a d'ailleurs déjà permis des changements dans les comportements sexuels. Ainsi, en Europe, les femmes sont de plus en plus nombreuses à avoir pénétré leur partenaire masculin. Car «l'exploration du versant anal de la sexualité va aussi de pair avec des pratiques anales où (les femmes) sont actives», informe ainsi le Panorama de la sexualité des Européennes à l'heure du Covid-19 par l'Observatoire européen de

la sexualité féminine en 2021. Une pratique considérée là encore comme «active» pour le partenaire «pénétrant». Pour aller encore plus loin dans la déconstruction, il est aussi possible d'inverser les rôles traditionnels et de considérer la pénétration comme un acte passif. Comment cela? Inventé en 2016 par l'artiste Bini Adamczak, et popularisé en France en 2019 par Martin Page, le terme de «circlusion» consiste à «enfiler, enserrer ou engloutir» un pénis dans son vagin ou son rectum - pratique qui devient alors l'acte actif dans l'acte sexuel. Ce qui permettrait ainsi d'éliminer la notion de domination systématique de la femme par l'homme. Et donc d'ouvrir le champ des possibles pour les partenaires.

# Une vague de chaleurs extrêmes s'abat sur l'Europe

**C**'est une vague de chaleurs extrêmes en Europe jusqu'à 48°C en Espagne, 42°C au Portugal, alerte canicule en France, qui s'abat sur l'Europe. La Belgique en code orange.

Pendant quelques jours, les employeurs ne pourront pas faire travailler les femmes enceintes et les personnes âgées de plus de 60 ans. De plus, les travaux de construction sont interdits entre 11:00' et 17:00'. Ces fortes chaleurs perturbent également les animaux. Et pour les humains, les réactions physiologiques varient en fonction de l'âge, de la forme physique et de l'état de santé. Les vents d'Afrique du Nord font grimper les températures dans le sud de l'Europe, notamment en Italie et dans les pays des Balkans. Huit villes italiennes ont fait l'objet d'alertes à la chaleur, des températures de plus de 39°C étant attendues dans certaines parties du pays. La semaine dernière, les autorités grecques avaient été contraintes de fermer l'Acropole d'Athènes alors que les températures dépassaient les 40 degrés dans une grande partie du centre et du sud de la Grèce, tandis que les



Une vague de chaleurs extrêmes s'abat sur l'Europe jusqu'à 48°C en Espagne. DR.

températures le long de la côte turque étaient supérieures de 12 degrés à la normale pour la saison.

**CANICULE EN FRANCE.** Au Portugal, des températures jusqu'à 42°C à Lisbonne. Les services météorologiques portugais ont émis des alertes jaune et orange dans la majeure partie du pays. «Les températures vont augmenter

considérablement, l'humidité est très faible et le vent souffle parfois, (...) donc d'un point de vue météorologique, ces conditions augmentent le risque d'incendie de forêt et cette situation se maintiendra dans les jours et la semaine à venir», explique Ângela Lourenço de l'Institut portugais de la mer et de l'atmosphère. En Espagne, l'air chaud remonté du Maghreb a d'ores

et déjà installé une chaleur extrême sur le pays. À Madrid, les habitants et les touristes cherchent de l'ombre et des moyens de se rafraîchir. «Nous essayons d'éviter le soleil, de rester à l'intérieur et de boire autant de bière que possible. Je pense que c'est peut-être la meilleure solution!», plaisante Amy une touriste anglaise. D'autres pays européens connaissent également une

vague de chaleur intense en cette fin juin, qui s'accompagne parfois d'incendies et de sécheresse. En France, le pourtour méditerranéen et la vallée du Rhône étaient placés en alerte canicule samedi. Des alertes aux risques «sévères» d'incendie de forêt ont également été émises. Des températures de plus de 10 à 15°C par rapport à la moyenne saisonnière sont attendues. «Un nouvel anticyclone s'installe sur la France, et nous aurons à nouveau ce que nous appelons un «dôme de chaleur». L'air chaud s'auto-entretient, le ciel est dégagé, on va donc retrouver des valeurs exceptionnelles, souvent 10 à 15°C au-dessus des moyennes saisonnières, et ce sur le long terme», explique Jérôme Cerisier, météorologue français. À l'université de Roehampton, à Londres, le professeur Lewis Halsey explique que les personnes réagissent différemment en fonction de leur âge, de leur forme physique et de leurs éventuelles complications de santé.

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP  
RCCM  
KIN/RCCM/15-A-27926  
Id. Nat.  
01-93-N00932M

Le Soft International  
Global site  
lesoftonline.net  
lesoft.be  
Kin's  
kin-s.net  
LeSoftConcept  
LeWebSoftConstruct  
InterCongoPrinters  
RadioTéléAction  
Masimanimba.  
Grand Bandundu  
info@lesoft.be  
SIP-AFRIMAGES  
B-1410 Belgique.  
Tél 00-32-488205666.  
Fax 00-322-3548978.  
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.  
Yerkis Muzama Muzanga.  
Phone +243-818371479.

Directeur associé  
Yves Soda.

RÉDACTION.  
T. Matotu  
D. Dadei  
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.  
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.  
Mankana Makasi.  
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux. Trends. Trends, Tendances. Le Vif/L'Express. Knack.  
© Copyright 2025 FINPRESS.  
Imprimé à Kinshasa  
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.  
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.



## Le vol 171 d'Air India avait-il subi un sabotage?

**L'**enquête sur l'origine de l'accident du Boeing 787 d'Air India qui s'est écrasé le 12 juin 2025 au décollage de l'aéroport d'Ahmedabad passe en revue toutes les hypothèses même celle d'un sabotage, a déclaré, dimanche 29 juin, le ministre indien délégué en charge de l'Aviation civile, Murlidhar Mohol. «Tous les angles» de la catastrophe du 12 juin «sont examinés», a-t-il poursuivi, en réponse à une question sur un éventuel sabotage posée par la chaîne d'information NDTV. Cette catastrophe aérienne, la plus meurtrière dans le monde depuis 2014, a fait au moins 279 morts, selon un bilan provisoire de source poli-

cière rendu public deux jours après l'accident. Un seul passager, assis près d'une issue de secours à l'avant de l'appareil, a miraculeusement survécu à sa chute, avec 242 personnes à bord, sur un quartier résidentiel de la ville peu après son décollage. Au moins 38 personnes ont été tuées au sol, selon ce même bilan de source policière.

**BOÎTES NOIRES EN COURS D'ANALYSE.** «Cela n'est jamais arrivé» Le pilote a émis un appel d'urgence juste après avoir quitté le sol, a fait savoir le ministère indien de l'Aviation civile, sans révéler à ce stade d'autres détails sur les causes de l'accident. Des images vidéo diffusées après le crash montrent le Boeing

Dreamliner incapable de prendre de l'altitude, puis s'écraser au sol dans une boule de feu orange. Dans son entretien à NDTV, M. Mohol a évoqué, parmi d'autres, le scénario d'une panne simultanée des deux moteurs de l'appareil. Mais «cela n'est jamais arrivé», a-t-il rappelé. «Le rapport (d'enquête) nous permettra de dire si les moteurs ont eu un problème, s'il s'agit d'une question d'alimentation en kérosène et pourquoi les deux moteurs ont cessé de fonctionner», a-t-il ajouté le ministre. « Il est trop tôt pour le dire mais, quelle que soit la raison (de l'accident), elle sera connue», a-t-il poursuivi, évoquant un rapport «dans les trois mois». Les deux boîtes noires de

l'avion, l'enregistreur des données techniques du vol, FDR, et celui des conversations dans le cockpit, CVR, sont en cours d'analyse en Inde, a indiqué, mercredi 25 juin, le bureau des accidents de l'aviation civile indienne, AAIB. Le crash du vol 171 d'Air India, à destination de Londres, est le premier impliquant un B-787, entré en service en 2011. L'aviation civile a ordonné au lendemain de l'accident une inspection des 33 autres B-787 en service à Air India. Murlidhar Mohol a répété dimanche que cette opération n'avait révélé «aucun problème». À ce jour, les médecins légistes ont pu, grâce à l'ADN, mettre un nom sur 260 victimes. Le travail d'identification est toujours en cours. avec AGENCES ■